

Soutien aux élèves
TRANSGENRES ou
d'une **DIVERSITÉ DE GENRES**
dans les écoles du Manitoba





**Soutien aux élèves transgenres
ou d'une diversité de genres
dans les écoles du Manitoba**

Données de catalogage avant publication – Éducation et Formation Manitoba

Soutien aux élèves transgenres ou d'une diversité de genres dans les écoles du Manitoba.

Comprend des références bibliographiques.
ISBN : 978-0-7711-7507-7 (PDF)

1. Transsexualisme – Manitoba
2. Jeunes transgenres – Éducation – Manitoba
3. Identité sexuelle – Éducation – Manitoba
4. Conseil en éducation - Manitoba
I.Manitoba. Éducation et Formation Manitoba
371.8267097127

Tous droits réservés © 2017, le gouvernement du Manitoba représenté par le ministre de l'Éducation et de la Formation.

Éducation et Formation Manitoba
Bureau de l'éducation française
Winnipeg (Manitoba) Canada

Tous les efforts ont été faits pour mentionner les sources aux lecteurs et pour respecter la *Loi sur le droit d'auteur*. Dans le cas où il se serait produit des erreurs ou des omissions, prière d'en aviser Éducation et Formation Manitoba pour qu'elles soient rectifiées dans une édition future. Nous remercions sincèrement les auteurs, les artistes et les éditeurs de nous avoir autorisés à adapter ou à reproduire leurs originaux.

Les illustrations ou photographies dans ce document sont protégées par la *Loi sur le droit d'auteur* et ne doivent pas être extraites ou reproduites pour aucune raison autre que pour les intentions pédagogiques explicitées dans ce document.

Nous vous rappelons que certains thèmes peuvent être perçus comme ayant un contenu de nature controversée. Le Bureau de l'éducation française encourage le personnel de l'école à discuter avec son administration scolaire ou divisionnaire de la convenance de présenter certains de ces thèmes ou de leurs composantes aux élèves.

Vous pouvez commander des exemplaires imprimés de ce document du Centre des ressources d'apprentissage du Manitoba, à l'adresse www.mtbb.mb.ca.
Numéro d'article : 97836
ISBN : 978-0-7711-7506-0 (version imprimée)

La version électronique de ce document est affichée sur le site Web du ministère de l'Éducation et de la Formation du Manitoba au <http://www.edu.gov.mb.ca/m12/frpub/appui/transgenre/index.html>.
Veuillez noter que le Ministère pourrait apporter des changements à la version en ligne.

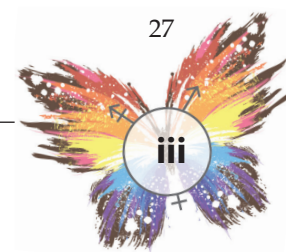
Les sites Web pourraient faire l'objet de changement sans préavis.

This document is available in English.

Dans le présent document, les mots de genre masculin appliqués aux personnes désignent les femmes et les hommes.

Table des matières

Remerciements	v
Introduction et contexte	1
But	1
Enjeu	2
Organisation et contenu du document	5
Cadre juridique et stratégique – Évolution de la situation au Manitoba	7
Législation sur les droits de la personne	7
Changement de désignation du sexe au Manitoba	8
Écoles sûres et accueillantes	9
Compréhension de l'identité et de l'expression des personnes transgenres ou d'une diversité de genres	11
Questions fréquemment posées	11
Incidence pour les éducateurs	16
Création d'écoles propices à l'affirmation de l'identité de tous	17
Principes	17
Rôles et responsabilités	18
Élèves	18
Parents ou tuteurs	19
Enseignants	19
Conseillers scolaires et personnel des services aux élèves	20
Dirigeants scolaires	20
Commissaires scolaires	21
Lignes directrices sur le soutien et l'affirmation de l'identité des élèves transgenres ou d'une diversité de genres	23
1. Soutenir le cheminement individuel de l'élève	23
2. Respecter les droits à la confidentialité et à la vie privée des élèves	24
3. Travailler avec les parents ou tuteurs d'élèves transgenres ou d'une diversité de genres	25
4. Répondre aux demandes de mesures d'adaptation	27



5. Utiliser le ou les noms et pronoms que préfère l'élève.	28
6. Tenir les dossiers des élèves conformément à la pratique juridique.	29
7. Veiller à ce que les codes vestimentaires appuient la pleine expression de l'identité culturelle et de l'identité de genre des élèves.	30
8. Réduire au minimum le nombre d'activités sexospécifiques.	31
9. Permettre une participation complète et sécuritaire aux cours d'éducation physique et aux activités parascolaires, y compris les activités sportives, en fonction de l'identité de genre des élèves.	31
10. Offrir un accès plus sécuritaire aux toilettes, aux vestiaires ou aux salles de casier en fonction de l'identité de genre des élèves.	32
11. Planifier les excursions, les voyages et les camps pour privilégier l'inclusion.	33
<hr/>	
Approche d'intégration des élèves transgenres ou d'une diversité de genres à l'échelle de l'école	35
Planification en fonction de la diversité des élèves et de l'inclusion des enfants et des jeunes transgenres ou d'une diversité de genres dans le milieu scolaire	36
<hr/>	
Soutien au processus de transition du genre dans les écoles	41
Choix du moment de l'amorce du processus de transition	42
Élaboration et mise en œuvre du plan de transition du genre en milieu scolaire : Rôles et responsabilités de l'école	43
Soutien et suivi post-transition	45
<hr/>	
Annexe A : Services de soutien aux personnes transgenres ou d'une diversité de genres	47
Services de soutien au Manitoba	47
Services de soutien au Canada	49
Services de soutien internationaux	50
<hr/>	
Annexe B : Ressources sélectionnées en versions électronique ou papiers	51
Jeunes	51
Parents ou tuteurs	52
Éducateurs	54
Grand public	55
<hr/>	
Glossaire	57
<hr/>	
Bibliographie	63



Remerciements

Le document *Soutenir les élèves transgenres ou d'une diversité de genres dans les écoles du Manitoba* a été préparé par une équipe interministérielle dirigée par Éducation et Formation Manitoba, en consultation avec des organismes et des professionnels de l'enseignement possédant de l'expérience dans le travail auprès d'enfants et de jeunes transgenres ou d'une diversité de genres.

Organismes et autorités compétentes en matière d'éducation

Éducation et Formation Manitoba tient à remercier le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance de la Nouvelle-Écosse d'avoir bien voulu partager ses connaissances et nous permettre d'adapter une partie du contenu de leur publication intitulée *Guidelines for Supporting Transgender and Gender-nonconforming Students* (2014) en vue de l'inclure au présent document d'accompagnement destiné au Manitoba. Le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance de la Nouvelle-Écosse a élaboré le contenu de ses lignes directrices grâce aux conseils et au soutien du Conseil scolaire du district de Toronto et de la Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants.

Éducation et Formation Manitoba tient aussi à remercier le Brighton & Hove City Council et le Allsorts Youth Project qui nous ont permis d'adapter une partie du contenu du document intitulé *Trans* Inclusion Toolkit: Supporting transgender and gender questioning children and young people in Brighton & Hove schools and colleges* (2013) dans le but de l'inclure au présent document d'accompagnement.

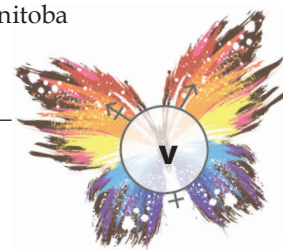
En outre, Éducation et Formation Manitoba remercie sincèrement les organismes et les autorités compétentes en matière d'éducation dont l'expertise et les ressources ont éclairé l'élaboration du présent document d'accompagnement.

- Fonds Égale Canada pour les droits de la personne
- Rainbow Resource Centre
- American Psychological Association (APA)
- California School Boards Association
- Gay, Lesbian and Straight Education Network (GLSEN)
- Gender Spectrum
- Trans Youth Family Allies (TYFA)

Éducation et Formation remercie également tous ceux qui ont mis à contribution leur expérience et leur connaissance des orientations sexuelles, des identités de genre et des expressions de genre aux fins de l'élaboration du présent document d'accompagnement.

Auteurs

Michelle Kowalchuk Analyste des politiques	Éducation et Formation Manitoba Bureau d'Enfants en santé Manitoba
Paul Paquin Conseiller, Éducation physique et Éducation à la santé	Direction du développement et de l'implantation des programmes Éducation et Formation Manitoba
Kathryn Roberts Conseillère, Services aux élèves	Direction des programmes et des services de soutien aux élèves Éducation et Formation Manitoba
Shelly Smith Conseillère, Santé sexuelle	Ministère de la Santé, des Aînés et de la Vie active
Antonio (Tony) Tavares Conseiller en diversité	Direction de l'enseignement, des programmes d'études et de l'évaluation Éducation et Formation Manitoba



**Experts externes
consultés**

Rune Breckon
Animateur, programme LGBT
(Brandon)

Sexuality Education Resource Centre
(SERC)

Dr. Robert Mizzi
Chargé d'enseignement,

Faculté d'éducation
Department of Educational Administration,
Foundations and Psychology
Université du Manitoba

Roselle Paulsen
Directrice de programmes

Sexuality Education Resource Centre
(SERC)

Craig Ross
Spécialiste de programmes
Population et santé publique

ORSW (Office régional de la santé de
Winnipeg)

Jackie Swirsky
Parent d'un enfant transgenre

Manitoba

Dr. Catherine Taylor
Professeure et directrice des
programmes d'études

Faculty of Education et Department of
Rhetoric, Writing, and Communications
Université de Winnipeg

Dr. Simon Trepel
Pédopsychiatre

Gender Dysphoria Assessment and Action
for Youth (GDAAY)

Mike Tutthill
Directeur général

Rainbow Resource Centre

**Organismes
partenaires
du secteur de
l'éducation
consultés**

Lisa Calvez
Directrice régionale

Council of School Leaders (COSL)

Heather Demetriooff
Directrice des services d'éducation
et de communication

Manitoba School Boards Association
(MSBA)

Lesley Eblie Trudel

Student Services Administrators'
Association of Manitoba (SSAAM)

Mary Hall
Directrice administrative

Safe Schools Manitoba (SSM)

Naomi Kruse
Directrice générale

Manitoba Association of Parent Councils
(MAPC)

Elaine Lochhead

Student Services Administrators'
Association of Manitoba (SSAAM)

Brahim Ould Baba
Cadre administratif

Manitoba Teachers' Society (MTS)

Terry Price
Cadre administratif

Manitoba Teachers' Society

Rochelle Rands
Presidente

Student Services Administrators'
Association of Manitoba (SSAAM)

Roy Seidler
Directeur général

Manitoba Association of School Business
Officials (MASBO)



**Personnel
d'Éducation et
Formation Manitoba**

Jean-Vianney Auclair Sous-ministre adjoint	Bureau de l'éducation française
Marcel Bérubé Directeur	Direction des services de soutien en éducation
Carole Bilyk Coordonnatrice (jusqu'en août 2016)	Section du développement, Direction de l'enseignement, des programmes d'études et de l'évaluation
Louise Boissonneault Coordonnatrice	Section des services de production de documents, Direction des ressources éducatives
Wenda Dickens Coordonnatrice	Section du développement, Direction de l'enseignement, des programmes d'études et de l'évaluation
Darryl Gervais Directeur	Direction de l'enseignement, des programmes d'études et de l'évaluation
Susan Letkemann Révisseuse des publications	Section des services de production de documents, Direction des ressources éducatives
Michelle Marchildon Responsable des projets spéciaux	Direction du développement et de l'implantation des programmes
Gilbert Michaud Directeur	Direction du développement et de l'implantation des programmes
Paul Paquin Co-chef de projet	Développement et implantation des programmes
Antonio (Tony) Tavares Co-chef de projet	Section de l'apprentissage et des technologies, Direction de l'enseignement, des programmes d'études et de l'évaluation
David Yeo Directeur administratif	Division de la politique, de la planification et du rendement
Lindsay Walker Opératrice en éditique	Section des services de production de documents, Direction des ressources éducatives
Houssinatou Sacko Opératrice de traitement de textes	Bureau de l'éducation française
Céline Ponsin Conceptrice graphique et éditique	Bureau de l'éducation française
Annette Risi Assistante administrative	Bureau de l'éducation française



Introduction et contexte

Toutes les écoles devraient être des lieux où nos enfants se sentent tous les bienvenus et en sécurité. Les élèves auront tendance à s'épanouir s'ils sont inclus au lieu d'être exclus, s'ils se sentent les bienvenus et s'ils peuvent s'affirmer au lieu d'être marginalisés, intimidés et harcelés ou ignorés en raison de leur identité ou de leur expression de genre ou de tout autre aspect de leur personnalité.

Le présent document contient des lignes directrices qu'Éducation et Formation Manitoba a élaborées pour s'assurer que les élèves *transgenres ou d'une diversité de genres* bénéficient d'un accès équitable à toutes les activités éducatives, parascolaires et sociales de l'école, et ce, d'une manière qui permet de préserver et de protéger leur dignité.

Le système d'éducation au Manitoba est conçu pour que tous les élèves participent d'une manière juste et équitable aux activités de l'école et en retirent des avantages. Le Ministère et ses partenaires scolaires de tout le Manitoba ont travaillé avec diligence à rendre toutes nos écoles plus sûres et plus inclusives. Le présent document permettra d'optimiser les efforts déployés par les responsables scolaires, les administrateurs, les enseignants, les élèves et les parents ou tuteurs pour rendre les écoles sécuritaires, respectueuses et équitables pour tous*.

Terminologie

Dans le présent document, on utilise le terme « *transgenre (trans)* » et l'expression « *d'une diversité de genres* » pour désigner un large éventail de personnes dont les identités ou expressions du genre ne correspondent pas au sexe biologique typiquement assigné à la naissance. Certaines personnes peuvent ne pas s'identifier comme des personnes transgenres ou d'une diversité de genres et préfèrent se définir autrement (voir le [glossaire](#)).

But

Toutes les écoles devraient être des lieux où tous nos enfants se sentent les bienvenus et en sécurité. Les administrateurs scolaires, les éducateurs, le personnel, les parents ou tuteurs et les élèves jouent tous un rôle important dans la création et le maintien d'un milieu scolaire sûr et accueillant.

« Je ne veux pas être simplement quelqu'un qui porte un costume. Je veux être moi-même » [*traduction libre*] (jeune transgenre, cité dans Sheldon et Krop).

* Il est entendu que chaque école ou division scolaire peut demander l'avis de son propre conseiller juridique en regard des lignes directrices énoncées dans le présent document.



Le présent document vise à aider les écoles et commissions scolaires à s’acquitter d’une responsabilité partagée, soit la promotion de la dignité, du respect et de l’équité des élèves transgenres ou d’une diversité de genres. Ses lignes directrices visent à assurer le soutien des élèves transgenres ou d’une diversité de genres :

- en respectant leurs droits en tant que personnes afin de permettre l’expression libre et intégrale de leur identité;
- en assurant leur bien-être, leur participation pleine et entière, leur réussite et leur succès;
- en faisant participer leurs parents ou tuteurs, ainsi que leurs familles, comme partenaires clés, dans leur processus de développement aux moments et aux endroits où c’est possible;
- en accentuant les secteurs qui méritent d’être pris en considération au moment de l’élaboration de politiques et de pratiques scolaires axées sur la création de milieux d’apprentissage sûrs et bienveillants, où l’intimidation et la discrimination n’ont pas leur place;
- en rehaussant la sensibilisation et la capacité du personnel des écoles et divisions scolaires au chapitre de la diversité des genres dans la communauté scolaire.

Enjeu

« J’ai été victime d’intimidation jusqu’à ce que je commence ma neuvième année »
[traduction libre] (jeune de 22 ans qui a fait la transition de femme à homme, cité par l’Organisation nationale de la santé autochtone⁸).

Pour progresser sur le plan scolaire et développemental, tous les élèves ont besoin de vivre dans un milieu scolaire sûr et accueillant. Malheureusement, beaucoup d’élèves transgenres ne se sentent pas en sécurité à l’école. Comme le mentionne le rapport de l’enquête nationale *Chaque classe dans chaque école : rapport final d’égalité sur l’homophobie, la biophobie et la transphobie dans les écoles canadiennes* (Taylor et al.), les élèves transgenres ou d’une diversité de genres ont souvent du mal à trouver un milieu scolaire sûr et bienveillant. L’étude, qui a porté sur 3700 élèves d’un bout à l’autre du Canada entre décembre 2002 et juin 2009, a révélé ce qui suit :

90 % des jeunes trans entendent des commentaires transphobes de la part d’autres élèves, et près du quart (**23 %**), de la part des enseignants, sur une base quotidienne ou hebdomadaire. Près des trois quarts (**74 %**) des élèves trans déclarent subir du harcèlement verbal en raison de leur expression de genre.

Le quart (**25 %**) des élèves trans déclarent avoir subi du harcèlement physique.

44 % des élèves trans indiquent être enclins à s’absenter de l’école parce qu’ils ne s’y sentent pas en sécurité, et **15 %** déclarent s’être absentés plus de 10 jours pour cette raison (Taylor et al.).

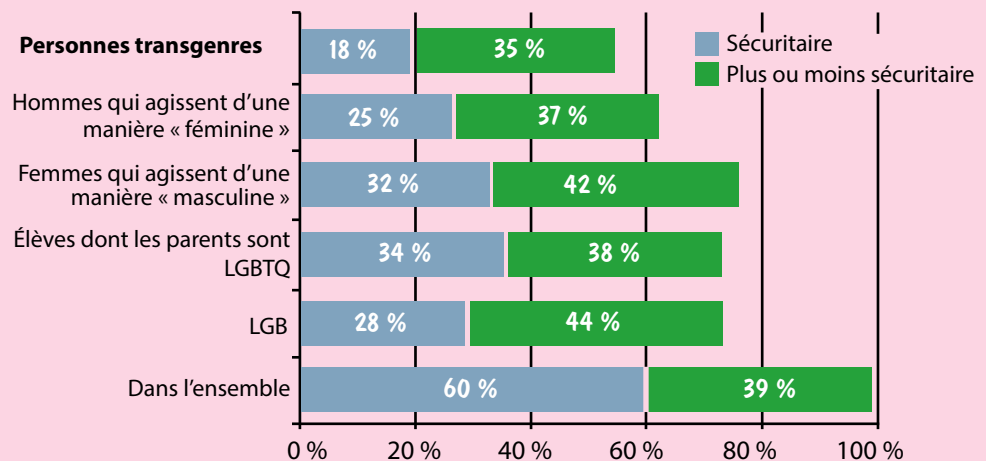


« Le sondage sur le climat scolaire indique que les élèves transgenres sont encore plus susceptibles d'être victimes de harcèlement et de ne pas se sentir en sécurité à l'école que les élèves lesbiennes, gais et bisexuels (LGB); le sondage Every Teacher montre que la plupart des enseignants estiment que les élèves transgenres ne se sentiraient pas en sécurité dans leurs écoles » [traduction libre] (Taylor et al., *The Every Teacher Project*¹⁵⁶).

En raison du manque de connaissances ou de compréhension ou des préjugés sociaux, de nombreux élèves transgenres ou d'une diversité de genres sont touchés par le rejet, la critique ou l'intimidation. Par ailleurs, ils n'ont pas toujours accès aux soutiens et aux services appropriés, ce qui peut nuire de manière considérable à leur santé, à leur bien-être et à leur réussite scolaire.

« Presque tous les éducateurs (97 %) estiment que leur école est un endroit sûr, mais lorsqu'on leur pose des questions axées sur la sécurité des élèves LGBTQ [lesbiennes, gais, bisexuels, transgenres, transsexuels, bispirituels, queer et en questionnement], ce pourcentage baisse considérablement, notamment pour ce qui est des élèves transgenres [voir le tableau ci-dessous]. Les participants LGBTQ et FNMI [Premières Nations, Métis et Inuits] ou d'autres participants racialisés sont encore plus susceptibles que les hétérosexuels cisgenres ou de race blanche de voir leurs écoles comme des endroits non sécuritaires pour les élèves LGBTQ » [traduction libre] (Taylor et al., *The Every Teacher Project*¹⁷).

Perceptions qu'ont les éducateurs de la sécurité en milieu scolaire*



* **Source** : Catherine TAYLOR, Tracey PETER, Christopher CAMPBELL, Elizabeth MEYER, Janice RISTOCK et Donn SHORT. *The Every Teacher Project on LGBTQ-Inclusive Education in Canada's K-12 Schools: Final Report*, Winnipeg (Manitoba), The Manitoba Teachers' Society, 2015²⁷. Reproduit avec autorisation.



Le rapport intitulé *Being Safe, Being Me: Results of the Canadian Trans Youth Health Survey* (2015) (Veale et al.) présente des preuves qui viennent corroborer les effets de l'exclusion sociale et du manque de mesures de soutien et de services appropriés pour les enfants et jeunes transgenres. Il contient également un résumé des conclusions d'un sondage en ligne mené à l'échelle nationale par des chercheurs de plusieurs universités canadiennes et organismes communautaires. Les 923 répondants du sondage provenaient des dix provinces et de l'un des territoires. Les jeunes transgenres ont été interrogés sur un large éventail d'expériences et de comportements qui avaient des conséquences sur leur propre santé et sur celles d'autres jeunes.

Les jeunes répondants ont exprimé de sérieuses préoccupations :

Bon nombre d'entre eux font face au rejet, à la discrimination et même à la violence au sein de leur famille, à l'école ou au travail, dans leur communauté et dans les établissements de santé. Ils déclarent vivre un stress important accompagné de problèmes de santé mentale, éprouver un manque profond de sécurité dans leur vie quotidienne, se buter à des obstacles lorsqu'ils veulent obtenir des soins de santé bienveillants et vivre dans un état de pauvreté inquiétant [*traduction libre*] (Veale et al.⁶⁹).

Le rapport donne aussi de l'espoir :

Lorsque les jeunes gens sentent qu'on se préoccupe d'eux, ils déclarent éprouver une détresse beaucoup moins importante et avoir une meilleure santé. Les jeunes transgenres, comme tous les autres jeunes, ont besoin que leur famille, leurs amis, le personnel de l'école et d'autres professionnels les soutiennent et s'occupent d'eux si l'on veut qu'ils réussissent un jour à exploiter leur plein potentiel en tant qu'adultes en bonne santé [*traduction libre*] (Veale et al.⁶⁹).

D'autres administrations gouvernementales font état de résultats de recherche similaires, les difficultés vécues par les jeunes transgenres ne se limitant pas qu'aux élèves qui poursuivent des études secondaires. Les élèves peuvent aussi éprouver des problèmes de transphobie importants au cours de leurs années d'études primaires et intermédiaires.

Les résultats des études et sondages nationaux et internationaux qui ont été réalisés sont clairs et peuvent être résumés comme suit :

- La mise en place de programmes de soutien de l'enseignement est essentielle si l'on veut que les élèves transgenres ou d'une diversité de genres cessent d'éprouver de l'insécurité et acquièrent la résilience nécessaire pour s'adapter à des milieux souvent hostiles et peu accueillants, que ce soit à l'école ou dans leur famille et la communauté.
- Malgré les facteurs de risque auxquels ils font face, de nombreux jeunes transgenres ou d'une diversité de genres apprennent à développer des stratégies de protection et de résilience personnelle face à l'adversité quotidienne.
- Les élèves transgenres ou d'une diversité de genres, en dépit de certaines améliorations, font souvent face à un milieu scolaire extrêmement hostile et discriminatoire.
- Comparativement à leurs pairs cisgenres, les élèves transgenres ou d'une diversité de genres ont de moins bons résultats scolaires, sont moins attachés à leur milieu scolaire et signalent beaucoup plus d'expériences de harcèlement, d'errance, de discrimination, d'abus verbaux, physiques et sexuels et de voies de fait, et ce, sans égard à leur orientation sexuelle.



Les auteurs de *Being Safe, Being Me* concluent que « les écoles doivent devenir plus sûres et accueillantes pour les jeunes transgenres, et ce, avant même que ces derniers fassent connaître leur identité de genre au personnel de l'école. Les écoles et les districts scolaires devraient travailler avec de jeunes transgenres et leurs parents, des leaders de la communauté transgenre et des professionnels à l'élaboration de politiques et de programmes efficaces qui créent des milieux scolaires accueillants » [traduction libre] (Veale et al.⁶⁹).

Organisation et contenu du document

Les [Lignes directrices sur le soutien et l'affirmation de l'identité des élèves transgenres ou d'une diversité de genres](#) sont au cœur du présent document. Elles sont conçues pour aider les écoles et les divisions scolaires, avec la participation des parents ou tuteurs, à élaborer leurs propres politiques et protocoles de promotion du respect et de l'équité des élèves transgenres ou d'une diversité de genres au sein d'écoles et de milieux d'apprentissage sûrs, accueillants et inclusifs.

Outre les lignes directrices susmentionnées, le présent document contient une discussion sur le cadre stratégique et juridique du Manitoba, donne des explications visant à favoriser la compréhension de notions relatives à l'identité et à l'expression des personnes transgenres ou d'une diversité de genres, traite de la création d'écoles propices à l'affirmation de l'identité de tous et, enfin, examine la question de la planification et de la mise en œuvre du processus de transition du genre dans les écoles. Le présent document comprend également des renseignements sur les services de soutien connexes, une liste annotée de ressources sélectionnées en version électronique ou papier, un glossaire incluant de nombreux termes utilisés et une bibliographie.



Remarques



Législation sur les droits de la personne

Le *Code des droits de la personne* du Manitoba (le Code) a été modifié en juin 2012 dans le but précis d'y intégrer la protection des personnes transgenres contre la discrimination. La *discrimination* est un terme couramment utilisé dans le domaine des *droits de la personne* pour désigner le traitement différentiel *défavorable* d'une personne pour un motif de distinction illicite (p. ex. motif fondé sur le sexe, l'identité de genre, l'orientation sexuelle, la race, la couleur, la croyance religieuse ou une autre caractéristique).

Selon le code des droits de la personne du Manitoba,

L'identité de genre est comprise comme faisant référence à l'expérience intime et personnelle de son genre profondément vécue par chacun¹. Le genre renvoie « aux rôles, aux comportements, aux activités et aux attributs sociaux qu'une société donnée considère comme appropriés pour les hommes et pour les femmes »².

L'identité de genre des transgenres ne correspond pas à leur sexe biologique. L'identité de genre des transsexuels ne correspond pas à leur sexe biologique et ils cherchent à faire le nécessaire pour que leur apparence physique concorde avec le fait qu'ils se sentent homme ou femme. Ils peuvent ainsi changer leur apparence physique et s'habiller en fonction de cette identité, et recourir à des traitements médicaux comme l'hormonothérapie et la chirurgie. Les personnes à l'identité de genre variante expriment cette identité d'une façon qui n'est pas conforme aux normes dominantes pour les garçons et les filles, les hommes et les femmes (Commission des droits de la personne du Manitoba, « Protection contre la discrimination fondée sur l'identité de genre »).

1 COMMISSION INTERNATIONALE DE JURISTES ET SERVICE INTERNATIONAL POUR LES DROITS DE L'HOMME, *Principes de Jogjakarta sur l'application de la législation internationale des droits humains en matière d'orientation sexuelle et d'identité de genre*, [En ligne], mars 2007, page 6.
http://www.yogyakartaprinciples.org/wp/wp-content/uploads/2016/08/principles_fr.pdf

2 ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ, *Gender, Equity, and Human Rights. Health Topics*, [En ligne].
www.searo.who.int/topics/gender/en/



Dans le cadre de leur travail qu'elles effectuent auprès d'élèves transgenres ou d'une diversité de genres pour répondre à leurs besoins, les écoles doivent garder à l'esprit la distinction entre *traitement différent* et *adaptation raisonnable*.

En général, les législations en matière de droits de la personne prévoient certaines dérogations en regard du traitement différentiel. Le Code exempte les organismes qui fournissent des services à un groupe donné (femmes seulement, par exemple) lorsque lesdits services permettent de compenser un désavantage antérieur. En pareils cas, la préférence peut être accordée aux membres du groupe ciblé. Par exemple, le Manitoba School for Deaf (MSD) fournit des services particuliers aux sourds et aux malentendants, tandis que certaines écoles n'offrent des cours de mathématiques et de sciences qu'aux filles.

Ces exemptions ne donnent toutefois pas à des groupes d'intérêt particuliers le droit absolu d'exercer une discrimination. Les personnes au sein de tels groupes pourraient quand même alléguer être victimes de discrimination pour d'autres motifs. Par ailleurs, si quelqu'un de l'extérieur du groupe se voyait refuser une possibilité pour un motif non lié à la promotion des intérêts du groupe, cette personne pourrait également porter plainte.

Changement de désignation du sexe au Manitoba

Avec les modifications apportées à la *Loi sur les statistiques de l'état civil*, le Manitoba a considérablement modifié le processus de changement de désignation du sexe en août 2014 et de désignation du sexe en février 2015 (Bureau de l'état civil du Manitoba).

Si le Manitoba a modifié sa législation, c'est afin de permettre la suppression de l'obligation pour une personne de subir une inversion sexuelle chirurgicale avant de pouvoir changer sa désignation du sexe sur un enregistrement de la naissance et un certificat de naissance. Une personne dont la naissance est enregistrée au Manitoba peut demander un changement de désignation du sexe en remplissant une demande accompagnée d'une déclaration solennelle et d'une lettre d'un professionnel de la santé (médecin, psychiatre, chirurgien, infirmière praticienne, psychologue ou autres personnes compétentes).

Traitement différent

Selon le *Code des droits de la personne* (Manitoba), la discrimination est réputée avoir eu lieu lorsqu'une personne fait l'objet d'un traitement différent.

Dans ce Code, le terme « **discrimination** » désigne, selon le cas :

- a. un traitement différent que reçoit un particulier, en raison de son adhésion réelle ou présumée à une catégorie ou à un groupe de personnes ou de son association réelle ou présumée avec cette catégorie ou ce groupe, plutôt qu'en fonction de ses mérites personnels;
- b. un traitement différent que reçoit un particulier ou un groupe, en raison d'une caractéristique [protégée];
- c. un traitement différent que reçoit un particulier ou un groupe en raison de son association réelle ou présumée avec un autre particulier ou un autre groupe dont les traits distinctifs sont déterminés par une caractéristique [protégée] (9[1]);
- d. le fait de ne pas faire l'adaptation raisonnable pour les besoins spéciaux d'un particulier ou d'un groupe si ces besoins spéciaux sont fondés sur une caractéristique [protégée] (9[1]).

À moins qu'il puisse être justifié en vertu des critères rigoureux énoncés dans la Loi et comme l'ont établi des précédents juridiques, un traitement différent est réputé être discriminatoire.

Adaptation raisonnable

La Commission des droits de la personne du Manitoba décrit l'adaptation raisonnable comme suit :

« Fournir ou modifier des appareils, des biens, des services ou des installations ou changer des habitudes ou des façons de faire de manière à permettre à certaines personnes ayant des activités précises d'avoir accès à des services ou des lieux particuliers. L'obligation faite aux employeurs ou pourvoyeurs de services d'adapter des services ou des lieux n'est pas sans limites et ne va pas jusqu'à imposer des difficultés excessives. » (Burch)

Des mesures d'adaptation raisonnable peuvent être prises par une école ou un enseignant lorsqu'un parent ou un enfant en fait la demande pour répondre aux besoins particuliers de l'enfant.



Les jeunes qui n'ont pas atteint l'âge de la majorité (18 ans) peuvent changer leur désignation de sexe *sans le consentement de leurs parents*. Pour ce faire, ils doivent être déclarés « mineurs matures » par un professionnel de la santé reconnu et satisfaire aux conditions susmentionnées. Le principe du « mineur mature » signifie que, peu importe son âge :

un enfant peut consentir (ou refuser de consentir) à un traitement s'il est capable de comprendre la nature et le but de ce traitement et les conséquences qui s'ensuivront s'il accepte ou refuse d'y consentir. Si l'enfant a la capacité requise, son consentement est à la fois nécessaire et suffisant; le consentement du parent n'est pas nécessaire, et ce dernier ne peut infirmer la décision de l'enfant (Women's Health Clinic, cité dans Enfants en santé Manitoba²⁹).

Il convient de souligner que le processus de changement du nom est régi par la Loi sur le changement de nom du Manitoba. Dans le cas d'une personne âgée de moins de 18 ans, la demande doit être faite par un parent ayant la garde ou un tuteur légal et pourrait nécessiter le consentement de l'autre parent ayant le droit de garde, le consentement de l'enfant ou un avis au parent qui n'a pas le droit de garde.

Pour de plus amples renseignements sur le processus de changement de désignation du sexe d'une personne au Manitoba, voir :

- MANITOBA, *Loi sur les statistiques de l'état civil*. c. V60 de la C.P.L.M. Winnipeg (Manitoba : Imprimeur de la Reine — Publications officielles, 1987. Accessible en ligne à web2.gov.mb.ca/laws/statutes/ccsm/v060f.php.
- BUREAU DE L'ÉTAT CIVIL DU MANITOBA, Page d'accueil, [En ligne]. vitalstats.gov.mb.ca/index.fr.html.

Pour en savoir plus sur le changement légal de nom, voir :

- MANITOBA. *Loi sur le changement de nom du Manitoba* C.C.S.M. c. C50. Winnipeg, Manitoba : Imprimeur de la Reine—Publications officielles, 1987. Disponible sur le site : web2.gov.mb.ca/laws/statutes/ccsm/c050f.php.

Écoles sûres et accueillantes

En 2013, des modifications ont été apportées à la *Loi sur les écoles publiques* (Manitoba) en ce qui a trait aux milieux scolaires favorisant la sécurité et l'inclusion. Ces modifications exigent que les commissions scolaires disposent de lignes directrices sur le respect de la diversité humaine et s'assurent que celles-ci sont mises en œuvre dans chacune des écoles des divisions scolaires. Cette politique vise aussi à promouvoir « la formation destinée aux enseignants et aux autres membres du personnel relativement à la prévention de l'intimidation et aux stratégies visant à favoriser le respect de la diversité humaine est un climat scolaire positif ». 41[1.6][b].

La Loi exige que les commissions scolaires établissent des lignes directrices sur le respect de la diversité humaine :

Ces lignes directrices auraient pour objet de promouvoir l'acceptation et le respect des autres dans le cadre d'un milieu scolaire sécuritaire, bienveillant et inclusif. Elles viseraient à encourager les activités étudiantes destinées à favoriser un milieu scolaire qui est inclusif et où tous les élèves se sentent acceptés. À ce dernier titre, elles auraient notamment pour but d'appuyer les activités et organisations étudiantes se servant du nom « alliance gai-hétéro ». (Loi modifiant la *loi sur les écoles publiques [milieux scolaires favorisant la sécurité et l'inclusivité]*, Note explicative).



En 2014, le Fonds Égale Canada pour les droits de la personne et le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur ont collaboré à l'élaboration du document intitulé *Des écoles sûres et accueillantes : Guide pour l'équité et l'inclusion dans les écoles du Manitoba (MB MonAGH)*. Ce document est destiné à servir d'outil pour les enseignants, les élèves et les parents ou tuteurs qui veulent travailler ensemble à la création d'écoles plus équitables et inclusives, surtout en regard de la diversité sexuelle ainsi que de l'identité et de l'expression de genre.

L'importance de l'inclusion et de la justice sociale, de même que de leur relation avec la santé et le bien-être, se reflète dans le *Guide pour l'aménagement d'écoles durables au Manitoba* :

Les écoles durables visent à être des modèles d'inclusion sociale, de santé et de bien-être. Elles permettent à tous les apprenants de participer pleinement à la vie scolaire tout en leur insufflant un profond respect pour les droits de la personne, les libertés individuelles, la culture et l'expression créative. Les écoles durables favorisent la cohésion de la collectivité en créant une atmosphère inclusive et invitante qui encourage la participation et la contribution de tous – quels que soient leur origine, leur culture, leur âge, leur religion ou leurs capacités – et en combattant les préjugés et l'injustice sous toutes ses formes (Institut international du développement durable et ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du Manitoba⁴⁴).

Ces types de ressources pédagogiques du Manitoba, ainsi que les modifications apportées à la *Loi sur les écoles publiques*, témoignent de l'engagement d'Éducation et Formation Manitoba à l'égard du respect des valeurs que sont l'équité, l'acceptation véritable et le respect de la diversité dans toutes les écoles et dans tous les milieux d'apprentissage.



Si vous souhaitez obtenir de plus amples renseignements et des ressources sur les écoles sûres et accueillantes, nous vous invitons à consulter les documents suivants :

- FONDS ÉGALE CANADA POUR LES DROITS DE LA PERSONNE et MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, *Des écoles sûres et accueillantes – Guide pour l'équité et l'inclusion dans les écoles du Manitoba (MB MonAGH)*, Winnipeg (Manitoba), 2014. Accessible en ligne à www.edu.gov.mb.ca/m12/ecole_sure/monagh/index.html.
- ÉDUCATION ET FORMATION MANITOBA. *Écoles sûres et accueillantes*, [En ligne]. www.edu.gov.mb.ca/m12/ecole_sure/index.html/.



Compréhension de l'identité et de l'expression des personnes transgenres ou d'une diversité de genres

« Lorsque tu n'es pas toi-même, tu deviens triste et déprimé. Je suis heureux de l'avoir dit à tout le monde » [*traduction libre*] (Wren Kauffman, cité dans Purdy).

Il importe que les éducateurs, le personnel scolaire, le personnel des divisions, les élèves et les parents ou tuteurs comprennent ce que signifient et ce qui distingue les identités et les expressions associées aux personnes transgenres ou d'une diversité de genres. L'essentiel de l'information est présenté ci-dessous sous la forme d'un résumé des questions fréquemment posées et de leurs réponses. (Pour obtenir d'autres définitions de termes, consultez le [Glossaire](#). Pour obtenir des renseignements supplémentaires, une liste de ressources figure à l'[annexe B : Ressources sélectionnées en versions électronique et papier](#)).

Questions fréquemment posées

Quelle est la différence entre le sexe biologique, l'identité de genre et l'expression de genre?

Les termes *sexe* et *genre* sont souvent considérés comme interchangeables, mais ils désignent deux réalités distinctes :

- *Le sexe* fait référence aux organes génitaux et reproducteurs et à d'autres caractéristiques biologiques telles que la prévalence des chromosomes et des hormones. Ces particularités anatomiques, généralement assignées à la naissance, définissent une personne en tant qu'homme ou femme, garçon ou fille, d'un point de vue biologique. (Il convient de noter que divers facteurs peuvent contribuer au développement, chez certains enfants, de caractéristiques sexuelles atypiques appelées collectivement *conditions intersexes*.)
- *Le genre* désigne généralement la perception qu'a une personne de son identité sexuelle, indépendamment de ses caractéristiques biologiques. L'identité de genre et l'orientation sexuelle sont deux concepts distincts. Selon l'American Psychological Association (APA), le genre est une construction sociale et culturelle qui renvoie aux rôles, aux comportements, aux activités et aux caractéristiques qu'un groupe social ou culturel donné considère comme « appropriés » pour une femme ou pour un homme. Les conceptions et constructions de genre ont une incidence considérable sur la manière dont une personne se comporte, interagit et se perçoit. Bien qu'il existe des similitudes dans les aspects caractérisant le sexe biologique entre les différentes sociétés et cultures, les conceptions de ce qu'est le genre peuvent varier considérablement (APA, *Réponses 1*).

* Source : Certaines des réponses aux questions sont tirées du document suivant :

AMERICAN PSYCHOLOGICAL ASSOCIATION, *Answers to Your Questions about Transgender People, Gender Identity and Gender Expression*, Washington, DC : American Psychological Association, 2011, 2014. Accessible en ligne à www.apa.org/topics/lgbt/transgender.aspx (3 mai 2016). Copyright © 2011, American Psychological Association. Mis jour en 2014.



Toute personne a une *identité de genre* qui désigne la manière personnelle, intime ou intrinsèque dont elle pense se situer sur le continuum du spectre des identités de genre, c'est-à-dire comme étant de sexe masculin ou féminin, transgenre, bispirituelle, intergenre, bigenre, de genre fluide, transsexuelle, de genre créatif, pangendre, homme ou garçon trans, femme ou fille trans, indépendante dans l'expression du genre, sans genre, en transition homme vers femme, en transition femme vers homme, intersexuée ou autre. (Voir le [Glossaire](#) pour les définitions de quelques-unes de ces identités.)

Par *expression de genre*, on entend la manière dont une personne communique, montre ou « exprime » sa conception personnelle de son identité de genre, que ce soit par ses comportements, son habillement, sa façon de faire sa toilette, sa voix ou ses caractéristiques corporelles (APA, *Questions 1*). Certains chercheurs suggèrent que l'identité de genre d'une personne est formée dès l'âge de trois ans (Ryan, *Supportive families*). L'identité et l'expression de genre de la plupart des gens sont en adéquation avec leur sexe biologique/anatomique (cisgenre) et avec les attentes sociétales qui leur dictent comment être et se comporter. Or, l'identité de genre d'une personne ne correspond pas toujours à son sexe biologique ou anatomique.

Pronoms personnels

Dans le présent document, les pronoms désignant les élèves affichant des identités et expressions d'une diversité de genres sont employés conformément aux principes de la rédaction épiciène.

Le genre, tout comme l'orientation sexuelle, est pluriel et englobe de multiples identités. Aussi le genre peut-il être associé aux trois aspects suivants (spectre du genre) :

- biologie/anatomie;
- perception de soi (identité de genre);
- extériorisation de soi par l'habillement et les comportements (expression de genre).

Quelle est la différence entre l'identité de genre et l'orientation sexuelle?

L'*orientation sexuelle* désigne « l'attirance physique, romantique ou émotionnelle qu'une personne éprouve envers une autre personne » [*traduction libre*] (APA, *Réponses 2*). L'*identité de genre*, quant à elle, renvoie à la manière dont une personne se perçoit et s'identifie sur le spectre des identités de genre, comme nous l'avons mentionné plus tôt.

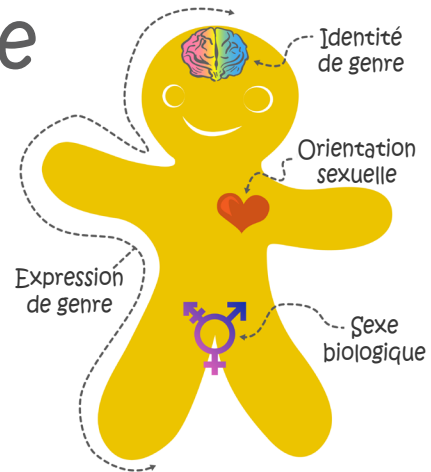
Comme les personnes cisgenres, les personnes transgenres peuvent avoir diverses orientations sexuelles. Ces dernières peuvent être hétérosexuelles, lesbiennes, gaies ou asexuées. L'APA traite ainsi de la relation entre l'identité de genre et l'orientation sexuelle :

Des recherches ont récemment montré qu'un changement relatif à l'attirance sexuelle ou une période d'exploration sexuelle peuvent survenir au cours du processus de transition. Toutefois, les personnes transgenres continuent généralement d'éprouver des sentiments pour les personnes qu'elles aimaient avant leur transition une fois celle-ci terminée. Les personnes transgenres définissent généralement leur orientation sexuelle en se basant sur le genre auquel elles s'identifient. Par exemple, une femme transgenre, une femme ayant effectué une transition depuis un corps dont le sexe assigné à la naissance n'était pas féminin, se définira en tant que lesbienne ou femme gaie si elle est attirée par les femmes. De la même façon, un homme transgenre, un homme ayant effectué une transition depuis un corps dont le sexe assigné à la naissance n'était pas masculin, se définira comme gai s'il est attiré par les hommes [*traduction libre*] (APA, *Réponses 2*).



Personne Gingenre

La « Personne gingenre » est un outil qui permet de comprendre les distinctions entre l'identité de genre, l'expression de genre, le sexe biologique et l'orientation sexuelle selon le spectre des possibilités de chacun de leurs aspects. (Ce schéma est une adaptation de la version traduite par la Fédération canadienne des étudiant-e-s du « Genderbread Person » par Sam Killermann.)



Comment vous, dans votre esprit, définissez votre genre selon votre conformité (ou non-conformité) à ce que vous pensez être les options de votre genre.



La manière dont vous manifestez votre genre par vos actions, votre habillement et votre attitude, et comment ces manifestations sont interprétées selon les normes de genre.



Les caractéristiques sexuelles à votre naissance et pendant votre croissance incluant les organes sexuels, la forme du corps, le ton de la voix, la pilosité, les hormones, les chromosomes, etc.



À qui vous êtes physiquement, spirituellement et émotionnellement attiré, en fonction de leur sexe et genre par rapport au vôtre.

Sexe (Biologie/Corps)	Genre (Culture)	Orientation sexuelle (Attirance/Relation)
<ul style="list-style-type: none"> Chromosomes, organes génitaux et reproducteurs, caractéristiques sexuelles secondaires 	<ul style="list-style-type: none"> Expression de genre Identité de genre Rôles de genre Cisgenre/transgenre 	<ul style="list-style-type: none"> Gai, lesbienne, hétérosexuel, bisexuel, asexuel, pansexuel, etc.



Que signifie le terme transgenre?

Transgenre (ou *trans*) est un terme générique utilisé pour les personnes dont l'identité ou l'expression de genre n'est pas conforme à celle qui est généralement (socialement et culturellement) associée au sexe qui leur a été assigné à la naissance (le sexe indiqué sur leur certificat de naissance) (APA, *Réponses 1*). Ce terme générique regroupe les personnes d'une diversité de genres qui se définissent comme étant de sexe masculin ou féminin, bispirituelles, intergenres, bigenres, de genre fluide, transsexuelles, de genre créatif, pangénres, homme ou garçon trans, femme ou fille trans, indépendantes dans l'expression du genre, sans genre, en transition homme vers femme, en transition femme vers homme, intersexuées ou autre.

Le concept de transgenre n'est pas nouveau; historiquement, « les personnes transgenres ont été documentées dans de nombreuses cultures et sociétés autochtones, occidentales et orientales de l'Antiquité à nos jours. Toutefois, le sens de non-conformité de genre peut varier [dans le temps] et de culture en culture » [*traduction libre*] (APA, *Réponses 1*).

Nombre de cultures et de peuples traditionnels ont embrassé la diversité des genres en Amérique du Nord et dans d'autres parties du monde. Certaines de ces cultures avaient même des mots pour désigner les multiples formes non conformes au binarisme homme-femme. Dans certaines traditions, les personnes qui incarnent des caractéristiques considérées comme étant à la fois masculines et féminines ou qui affichaient un éventail d'expressions de genre se voyaient souvent attribuer des rôles particuliers au sein de leur collectivité. Très vénérées et respectées dans leur collectivité, ces personnes étaient souvent des chefs, des guérisseurs et des chamans.

Comment et quand une personne sait-elle qu'elle est transgenre?

À cette question, l'APA répond ce qui suit. :

Les personnes transgenres vivent leur identité transgenre d'une variété de façons et peuvent prendre conscience de leur identité transgenre à tout âge. Certaines personnes transgenres disent que leurs identités et sentiments transgenres remontent à leurs plus anciens souvenirs. Elles peuvent avoir la vague impression de « ne pas bien cadrer » avec les personnes du sexe qui leur a été assigné à la naissance ou souhaiter ardemment appartenir à l'autre sexe. D'autres prennent conscience de leurs identités transgenres ou commencent à explorer et à expérimenter des attitudes et des comportements non conformes aux normes de genre à l'adolescence ou plus tard dans la vie. Certaines acceptent d'être transgenres, tandis que d'autres éprouvent des sentiments de honte ou de confusion à cette idée. Celles qui font la transition plus tard dans la vie peuvent avoir eu du mal à s'intégrer adéquatement dans un corps dont le sexe assigné à la naissance n'est pas celui qu'elles souhaitaient avoir et finissent par se sentir plus tard très insatisfaites de leur vie. Certaines personnes transgenres, les personnes transsexuelles en particulier, éprouvent une insatisfaction intense à l'égard du genre qui leur a été assigné à la naissance, de leurs caractéristiques sexuelles physiques ou du rôle de genre correspondant à ces caractéristiques. Ces personnes cherchent souvent à s'affirmer en ayant recours à une réassignation sexuelle [*traduction libre*] (APA, *Réponses 2*).

Chez les personnes de tout âge (enfants, adultes), la conformité aux normes du genre varie selon un continuum allant d'une variance nulle, où l'identité de genre et le sexe biologique (assigné à la naissance) concordent, à une variance élevée, où les personnes vivent une douleur affective extrême en raison de la non-concordance entre leur sexe



biologique (assigné à la naissance) et leur identité de genre. Certains jeunes disent se sentir *ni homme ni femme*, tandis que d'autres affirment qu'ils se sentent *à la fois homme et femme*.

Parmi tous les jeunes dont le genre est autre, relativement peu vivent une détresse intense ou éprouvent des sentiments de détresse à l'égard de leur identité. Cependant, les jeunes qui vivent une grande insatisfaction et éprouvent des sentiments de détresse sont souvent les plus à risque dans les écoles.

« Ma fille est transgenre. Elle est sortie du placard et elle en est fière. La communauté l'adore. Tout se passe bien pour elle à l'école et les autres élèves l'aiment » [traduction libre] (parent, cité dans Paul).

Qu'entend-on par dysphorie de genre?

L'expression dysphorie de genre est définie à la fois par la World Professional Association for Transgender Health (WPATH), dans *Standards of Care (SOC) for the Health of Transsexual, Transgender, and Gender-Nonconforming People, Version 7* (Coleman et al.) et par l'American Psychiatric Association, dans *Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux (DSM-5)*. Les deux documents soulignent que le fait d'être une personne transgenre ou d'une diversité de genres relève de la diversité humaine et non d'une pathologie. La *dysphorie de genre* peut être diagnostiquée lorsque des personnes éprouvent une *incongruité* persistante et [traduction] « un inconfort ou une détresse intense causée par une discordance entre leur identité de genre et le sexe qui leur a été assigné à la naissance (et les rôles de genre ou des caractéristiques sexuelles primaires et secondaires s'y rattachant) » [traduction libre] (Coleman et al.⁵).

De nombreux obstacles peuvent se dresser devant les personnes transgenres et nuire à leur bien-être et les amener à éprouver de la détresse. Parmi eux, mentionnons un manque d'acceptation au sein de la société, une discrimination directe ou systémique ou de la violence. En raison de ces expériences négatives, de nombreuses personnes transgenres présentent des taux d'anxiété, de dépression ou de troubles apparentés plus élevés que les personnes cisgenres.

« Beaucoup de personnes transgenres acceptent leur identité de genre sans éprouver le moindre sentiment de détresse ou d'incapacité, et l'affirmation de leur identité de personnes transgenres ne relève pas chez elles d'un trouble mental ou psychologique » [traduction libre] (APA, Réponses 3).



Les éducateurs doivent être conscients du fait que les enfants au genre créatif ou dont le comportement n'est pas considéré comme étant conforme aux normes de genre ne choisiront pas tous d'amorcer un processus de transition. Les recherches cliniques révèlent que la [traduction] « dysphorie de genre et l'identification à l'autre sexe persistent jusqu'à l'âge adulte dans jusqu'à 27 % des cas, les personnes nées au féminin étant plus susceptibles de continuer de s'identifier à l'autre sexe que les personnes nées au masculin » [traduction libre] (Meier et Harris¹).

Incidence pour les éducateurs

Pour les éducateurs, cela signifie que l'enfance et l'adolescence devraient être considérées comme étant des périodes critiques de la formation de l'identité durant lesquelles le genre et la sexualité sont des réalités fluides, puisque leurs expressions sont appelées à changer fréquemment à mesure que les enfants et les jeunes se développent et grandissent. Le problème ne réside pas dans cette fluidité ni dans la nature changeante de l'expression de genre et de l'identité sexuelle. Il se situe plutôt dans l'urgence et l'ampleur que représente la rigidité des stéréotypes liés aux rôles de sexe et de genre qui limitent l'expression naturelle par les enfants de leur genre.

Plus les éducatrices et éducateurs font des efforts pour briser les stéréotypes liés aux rôles de sexe et les normes régissant les comportements masculins et féminins, plus leurs classes seront inclusives pour tous les élèves qui se questionnent sur leur genre et qui explorent les différentes facettes de leur identité (Luecke). Briser et éradiquer les stéréotypes pour libérer les élèves du carcan de leur genre est essentiel à la création d'écoles inclusives. De cette façon, les éducateurs peuvent créer un espace où tous les élèves ont leur place, y compris ceux qui ne cadrent pas avec les normes sociales et culturelles dominantes, et où ils peuvent recevoir un soutien et se sentir valorisés pour ce qu'ils sont et non pour ce que la société voudrait qu'ils soient.

Les comportements et les expressions de genre non conforme sont très répandus chez les jeunes enfants, ceux-ci étant rapportés chez environ 23 % des garçons et 39 % des filles. Jusqu'à présent, les recherches révèlent que l'adoption de comportements et d'expressions de genre non conforme par les jeunes enfants ne veut pas dire que ces derniers deviendront des adultes transgenres. Toutefois, des études montrent que certains enfants affichant des comportements et des expressions de genre non conforme deviennent effectivement gais, lesbiens ou bisexuels en vieillissant. Plusieurs études ont révélé des liens entre les premiers comportements de genre non conforme et l'attraction ultérieure pour des personnes du même sexe. Malgré cela, les enfants courent un risque élevé d'effets néfastes sur la santé s'ils ne grandissent pas dans un milieu qui les soutient et qui est propice à l'affirmation de leur identité sexuelle. Si les professionnels et les parents peuvent amener ou exhorter les jeunes à changer la façon dont ils expriment leur genre, ils ne peuvent changer la perception intime qu'ils ont d'eux-mêmes. Le manque d'affirmation et la pression exercée sur eux pour qu'ils changent leur identité ou leur expression de genre ont des conséquences négatives importantes sur leur santé mentale, y compris des taux d'idéation suicidaire élevés (Sherer et al.¹⁶).



« Je suis heureuse que tu sois une personne spéciale, unique et courageuse. Nul besoin de changer ce que tu es » [*traduction libre*] (Jackie Swirsky, auteur et parent d'un enfant au genre créatif, Manitoba).

Principes

Les principes qui sous-tendent la mise en œuvre des [Lignes directrices sur le soutien et l'affirmation de l'identité des élèves transgenres ou d'une diversité de genres](#) présentées dans le présent document sont les suivants :

- Les droits et les besoins des élèves transgenres ou d'une diversité de genres sont au cœur des lignes directrices, et celles-ci doivent en garantir le respect.
- Les élèves ont le droit à l'auto-identification, qui est la seule et unique mesure de l'identité de genre d'un élève.
- Les opinions et les expériences des élèves transgenres ou d'une diversité de genres sont collectivement prises en considération au cours du processus décisionnel.
- Les élèves transgenres ou d'une diversité de genres sont traités avec dignité et respect.
- Les enfants et les jeunes transgenres ou d'une diversité de genres, ensemble avec le reste de la communauté scolaire, gagnent quand les parents, les tuteurs et les familles favorisent un milieu scolaire respectueux et inclusif.
- Les enfants et les jeunes transgenres ou d'une diversité de genres enrichissent la communauté scolaire et nous amènent à remettre en question les stéréotypes et les normes qui contrecarrent l'affirmation de l'identité de genre dans l'ensemble de la société.
- Les parents et les tuteurs sont des partenaires clés dans le soutien aux élèves transgenres ou d'une diversité de genres à la maison, à l'école et dans la communauté.
- Le genre est un continuum plutôt qu'un modèle binaire homme-femme. Il représente une partie importante de l'identité d'une personne, et l'acquisition d'une image positive de l'identité de genre fait partie intégrante du développement de la personne.
- Le soutien d'un élève transgenre ou d'une diversité de genres peut exiger que les écoles et les gens changent et rectifient leurs opinions et pratiques à l'égard d'identités et d'expressions de genre depuis longtemps considérées comme étant « la norme ».
- Les lignes directrices appuient une approche positive et proactive qui fait la promotion des droits des élèves transgenres ou d'une diversité de genres et qui les protège.



« Près des trois quarts (74 %) des répondants disant avoir été victimes d'intimidation ont répondu qu'ils n'avaient reçu aucun soutien du personnel scolaire. Ceux qui n'avaient reçu aucun soutien ou qui avaient été critiqués étaient beaucoup plus susceptibles de déclarer que le harcèlement les affectait encore aujourd'hui » [traduction libre] (Taylor et al., *The Every Teacher Project*²²).

Rôles et responsabilités

Tous les membres de la communauté scolaire jouent un rôle important et assument une responsabilité commune dans la création de milieux qui soutiennent les élèves transgenres ou d'une diversité de genres. Il est important que toute la communauté scolaire reconnaisse la diversité comme étant la norme. Tout le personnel des écoles et des divisions scolaires doit être proactif et être prêt à répondre aux besoins des élèves transgenres ou d'une diversité de genres.

Les lignes directrices présentées dans le présent document visent à soutenir les écoles et les commissions scolaires dans leurs efforts pour protéger et respecter les élèves, peu importe leur identité et expression de genre. Tous les membres du personnel scolaire doivent respecter les dispositions du *Code des droits de la personne* du Manitoba. Ces lignes directrices couvrent :

- l'ensemble de la communauté scolaire de la maternelle à la 12^e année, y compris les commissions scolaires, les commissaires d'école, les surintendants d'écoles, les administrateurs, les enseignants, les conseillers d'orientation, les auxiliaires d'enseignement, les cliniciens, les travailleurs sociaux, les entraîneurs, les travailleurs de soutien des élèves, les gardiens, les chauffeurs d'autobus, les bibliothécaires, les élèves, les parents ou tuteurs, les bénévoles, les visiteurs et tous ceux qui travaillent au sein de l'école ou de la division scolaire ou qui collaborent avec celle-ci;
- la démarche appliquée à l'échelle de l'école pour permettre la planification et le maintien d'un climat scolaire sécuritaire, bienveillant et inclusif;
- les situations qui ont cours en dehors des heures d'ouverture de l'école, mais qui influent sur le milieu d'apprentissage de l'école.

Les élèves, enseignants, écoles et commissions scolaires doivent tous s'assurer que les élèves transgenres ou d'une diversité de genres bénéficient d'un milieu d'apprentissage sécuritaire. Ils doivent notamment veiller à ce que tout incident d'intimidation, de harcèlement, de discrimination ou de violence fasse l'objet d'une attention immédiate.

Les plaintes alléguant une discrimination ou un harcèlement fondés sur l'identité ou l'expression de genre de l'élève, *réelle* ou *perçue*, doivent être traitées tout comme le sont d'autres plaintes de discrimination ou de harcèlement. Les codes de conduite des écoles et des divisions scolaires fourniront une orientation en la matière.

Un aperçu des rôles et des responsabilités des différents membres de la communauté scolaire est présenté ci-après.



ÉLÈVES

- Respecter les droits de tous les élèves en ce qui concerne leur identité et expression de genre.
- Soutenir la sécurité et le bien-être de tous les élèves.
- Célébrer la diversité parmi les élèves.

PARENTS OU TUTEURS

- Soutenir la réussite scolaire et le bien-être de leur enfant et des autres enfants.
- Fournir des informations sur les croyances, les valeurs et les styles d'apprentissages privilégiés de leur enfant et sur d'autres aspects pertinents de l'identité de l'enfant.
- Fournir des informations sur leur culture et leurs croyances familiales.
- Contribuer à la création d'écoles sécuritaires et inclusives en faisant du bénévolat dans le cadre d'activités scolaires et en soutenant des organismes scolaires.
- Enseigner et apprendre en tant que véritables partenaires du processus éducatif.
- Fournir des suggestions sur la création d'écoles sûres, inclusives et efficaces.
- Respecter les droits de tous les membres de la communauté scolaire en ce qui concerne leur identité et expression de genre.
- Célébrer la diversité parmi les élèves et les membres de la communauté.

ENSEIGNANTS

- Assumer la responsabilité de s'éduquer eux-mêmes (p. ex. rester à l'affût des ressources conçues pour aider les élèves à trouver le soutien dont ils ont besoin) et être des modèles à émuler en matière de respect, de compréhension et d'affirmation de la diversité dans le milieu de travail et d'apprentissage.
- S'assurer que le curriculum, le matériel pédagogique et les activités d'apprentissage contiennent des images positives et propices à l'affirmation de l'identité ainsi que de l'information inclusive et précise sur l'histoire et la culture qui remet en cause les stéréotypes et reflète les réalisations et les contributions de personnes transgenres ou d'une diversité de genres.
- Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un plan d'action en cas d'incidents transphobes.
- Travailler avec les parents ou les tuteurs comme des partenaires clés pour aider chaque élève en salle de classe.
- Étant donné l'accès à un système commun, se conformer à des pratiques exemplaires en matière de respect de la vie privée lorsqu'est divulguée l'identité ou l'expression de genre d'un élève.
- Écouter les élèves transgenres ou d'une diversité de genres car ils sont des « experts » de leur propre expérience.
- Demander aux élèves transgenres ou d'une diversité de genres quand et comment ils souhaitent partager leurs expériences.
- Surveiller le rendement scolaire, l'engagement, l'assiduité et le bien-être des élèves transgenres ou d'une diversité de genres.



CONSEILLERS SCOLAIRES ET PERSONNEL DES SERVICES AUX ÉLÈVES

- Mettre en place des services complets pour améliorer et promouvoir l'apprentissage (services proactifs et réactifs).
- Planifier et mettre en œuvre des stratégies pour tous les élèves et membres du personnel dans le but de favoriser l'établissement d'un climat positif à l'école et un milieu scolaire sûr.
- Renforcer les capacités en offrant des possibilités d'apprentissage professionnel axées sur les besoins des élèves transgenres ou d'une diversité de genres (p. ex. accroître la sensibilisation, les compétences et les connaissances).
- Établir une liaison et collaborer avec des ressources ou des fournisseurs de services spécialisés et recenser des personnes-ressources clés capables d'offrir une orientation cohérente et d'intervenir rapidement.
- Embrasser la diversité de tous les élèves et inclure les besoins des élèves transgenres ou d'une diversité de genres dans une approche de planification à l'échelle des écoles.
- Offrir des programmes à tous les élèves, y compris les élèves transgenres ou d'une diversité de genres, en vue de les aider à progresser dans leur cheminement scolaire, personnel, social et affectif ainsi que sur le plan de leur orientation professionnelle.
- Fournir des services d'orientation individuels, en petits groupes et à toute la classe ainsi que des services de counseling aux élèves.
- Travailler avec les membres du personnel de l'école en vue de les aider à répondre efficacement aux besoins des élèves transgenres ou d'une diversité de genres, aux incidents transphobes et aux questions connexes.
- Aiguiller les élèves et les parents ou tuteurs vers des experts qui pourront les soutenir sur le plan de l'affirmation.
- Prendre part au processus de planification et de mise en œuvre de la transition du genre, selon les besoins.
- Aider la direction de l'école à cerner les problèmes, les besoins et les préoccupations des élèves, puis à y répondre.
- Défendre les droits des élèves au cours du processus de planification (p. ex. besoins particuliers des élèves, transitions, soutien, approche à l'échelle de l'école et activités scolaires).

DIRIGEANTS SCOLAIRES

- Assumer personnellement la responsabilité de s'éduquer eux-mêmes et d'être des modèles à émuler en matière de respect, de compréhension et d'affirmation de la diversité dans le milieu de travail et d'apprentissage.
- Mettre en œuvre les politiques de l'école et de la division scolaire portant sur la diversité humaine, les écoles sûres et bienveillantes et d'autres domaines pertinents, y compris les plans à l'échelle de l'école.
- Créer une structure et un cercle de soutien pour les élèves et le personnel.
- Désigner un conseiller pour le personnel.
- S'assurer que les droits et la sécurité des élèves sont reconnus et pris en charge.



- Faciliter la participation pleine et entière des élèves transgenres ou d'une diversité de genres à toutes les activités scolaires.
- Examiner le recours aux mesures d'adaptation demandées et les fournir lorsqu'il est raisonnable de le faire.
- Soutenir les enseignants et d'autres membres du personnel en élaborant et en mettant en œuvre des politiques axées sur la protection des élèves.
- Faciliter la reconnaissance et l'usage des noms et pronoms préférés des élèves.
- Fournir au personnel de l'école des possibilités d'apprentissage professionnel appropriées.
- Travailler avec les parents ou tuteurs, les élèves, les éducateurs et les membres de la communauté à la création d'un milieu d'apprentissage inclusif, bienveillant et propice à l'affirmation, qui respecte l'identité des élèves transgenres ou d'une diversité de genres et fait la promotion de la diversité de tous les élèves de l'école.
- Faciliter la création de groupes consultatifs communautaires, y compris de groupes d'étude sur les personnes transgenres ou d'une diversité de genres, capables de soutenir les fournisseurs de services et les groupes communautaires dans l'élaboration de politiques, de pratiques et de protocoles.
- Désigner et reconnaître des journées et événements spéciaux pour les personnes transgenres ou d'une diversité de genres.
- Communiquer le processus mis en place pour prévenir, cerner, signaler, étudier et résoudre les incidents de discrimination fondée sur le sexe.
- Permettre aux élèves transgenres ou d'une diversité de genres, de même qu'à tous les autres élèves, de formuler des commentaires anonymes sur le climat de la classe et de l'école, puis de proposer des suggestions d'amélioration.

COMMISSAIRES SCOLAIRES

- Assumer la responsabilité de s'éduquer eux-mêmes et d'être des modèles à émuler en matière de respect, de compréhension et d'affirmation de l'inclusion et de la diversité dans les milieux de prise de décisions et d'élaboration de politiques.
- S'assurer que les pratiques, les lignes directrices et les politiques divisionnaires favorisent l'inclusion de tous les élèves et répondent équitablement aux besoins des élèves transgenres ou d'une diversité de genres et de leurs familles.
- Faire participer les parents ou les tuteurs dans l'élaboration des politiques d'écoles sûres et accueillantes.
- Veiller à ce que tous les élèves aient un accès équitable à une éducation adéquate ainsi qu'à des installations, à des ressources et à des services appropriés.
- Fournir des possibilités d'apprentissage professionnel au personnel des écoles et des divisions scolaires sur la création de milieux d'apprentissage sûrs pour les élèves transgenres ou d'une diversité de genres et leur famille.
- Promouvoir et célébrer les communautés de personnes transgenres ou d'une diversité de genres.



Remarques



Lignes directrices sur le soutien et l'affirmation de l'identité des élèves transgenres ou d'une diversité de genres

« Le Code interdit toute discrimination sans motif valable dans la prestation de services aux jeunes et aux enfants fondée sur l'âge et/ou l'identité de genre, y compris dans les services de santé, l'éducation, les loisirs, les services de police et les services de protection de l'enfance. Les enfants intersexués ne doivent pas non plus faire l'objet d'une discrimination non justifiée fondée sur leur âge et leur identité de genre » (La Commission des droits de la personne du Manitoba, *Protection contre la discrimination fondée sur l'identité du genre*).

« Nous avons tous le droit de définir notre propre identité sexuelle. Les personnes trans devraient être reconnues et traitées selon leur identité sexuelle vécue, qu'elles aient ou non subi une chirurgie ou obtenu la mise à jour de leurs documents d'identification » (Commission ontarienne des droits de la personne, *Politique sur la prévention de la discrimination fondée sur l'identité sexuelle et l'expression de l'identité sexuelle*).

Les élèves transgenres ou d'une diversité de genres ont le droit d'affirmer ouvertement qui ils sont. Ils doivent donc pouvoir exprimer leur identité sexuelle sans crainte de conséquences indésirables. Les élèves transgenres ou d'une diversité de genres ont le droit d'être traités avec dignité et respect. Les lignes directrices qui suivent ont été conçues pour aider les éducateurs à faire respecter ces droits dans leur école.

1

Soutenir le cheminement individuel de l'élève.

Il est essentiel que les écoles et les divisions scolaires acceptent et soutiennent les élèves qui affirment leur identité de genre, sans exiger d'eux aucune justification particulière. Tout élève, peu importe son âge, devrait avoir son mot à dire sur sa vie à l'école, son identité et ses besoins. Toutefois, comme la « sortie du placard » d'un élève transgenre ou d'une diversité de genres peut être assez délicate, un plan de transition du genre doit parfois être élaboré par le personnel scolaire compétent (voir [Soutien du processus de transition du genre dans les écoles](#)), de préférence en collaboration avec les parents ou tuteurs, à moins que leur participation ne soit, objectivement, pas dans l'intérêt de l'élève (voir la [Ligne directrice 3 : Travailler avec les parents ou tuteurs d'élèves transgenres ou d'une diversité de genres](#)).

Chaque élève transgenre ou d'une diversité de genres est unique et a des besoins différents. Il ne faut pas présumer que les mesures de soutien qui fonctionnent pour un élève vont aussi fonctionner pour un autre élève. Des mesures de soutien particulières, en plus de celles qui sont décrites dans les présentes lignes directrices, peuvent être nécessaires pour permettre à un élève d'affirmer son identité d'une manière pleine et entière ou assurer sa sécurité.



Mise en œuvre

Tous les membres de la communauté scolaire doivent être à l'écoute des besoins et des préoccupations de l'élève et œuvrer en collaboration dans le but de cerner et d'offrir les mesures de soutien nécessaires. Dans le cas des demandes dont il n'est pas fait mention dans le présent document, le nom de la personne susceptible de pouvoir y répondre devra être transmis à l'élève, et une décision conjointe sera prise quant à l'identité de la personne qui la lui communiquera (p. ex. élève, parent ou tuteur, membre de l'administration, enseignant, membre du personnel de soutien).

Les élèves transgenres ou d'une diversité de genres peuvent, mais n'en sont pas obligés, informer de leurs besoins particuliers un membre du personnel de l'école avec lequel ils ont des affinités. Ainsi, bien que des élèves aient le droit d'utiliser les toilettes qui correspondent à leur identité de genre, ils peuvent demander une mesure d'adaptation leur permettant d'avoir accès à des toilettes neutres, sans mention du sexe, de façon notamment à calmer leurs inquiétudes concernant leur sécurité personnelle.

Les réponses aux besoins et demandes d'un élève doivent être traitées au cas par cas et de la manière personnalisée qui permettra le mieux de combler les besoins de l'élève en question. Il convient de résoudre les problèmes liés à la participation pleine et entière d'un élève transgenre ou d'une diversité de genres à la vie scolaire en faisant appel à la participation de l'élève à la prise de décision. L'atteinte d'objectifs tels que ceux de fournir des mesures d'adaptation raisonnable, d'optimiser l'inclusion et d'agir dans l'intérêt supérieur de l'élève font partie intégrante du processus collaboratif de prise de décisions.

Selon son processus et son expérience de transition, un élève transgenre ou d'une diversité de genres peut demander son transfert dans une autre école. Un transfert doit être envisagé, en conformité avec la politique de la division scolaire, lorsqu'il est demandé par un élève ou ses parents ou tuteurs.

2 Respecter les droits à la confidentialité et à la vie privée des élèves.

Tous les élèves ont le droit de décider des renseignements personnels qu'ils souhaitent partager, avec qui et à quel moment, y compris le droit de décider de diffuser ou non des renseignements personnels et privés tels que leur identité de genre ou leur statut de transgenre.

Le partage délibéré ou accidentel de l'identité de genre d'un élève ou de toute autre information personnelle sans son consentement peut avoir des conséquences négatives importantes pour lui.

Tous les éducateurs et membres du personnel scolaire doivent s'assurer qu'ils respectent leurs codes de déontologie et garantir la confidentialité et la vie privée de tous les élèves, y compris les élèves transgenres ou d'une diversité de genres, comme il est stipulé dans la *Loi sur les renseignements médicaux personnels* (Manitoba) et la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* (Manitoba).



Mise en œuvre

Pour déterminer les sujets qui relèvent de la confidentialité et de la vie privée, les éducateurs doivent tenir compte des éléments qui suivent :

- L'âge et la maturité de l'élève – Peu importe son âge, un élève peut choisir de divulguer ou non son identité de genre à des pairs ou des adultes y inclus ses parents ou tuteurs. Les éducateurs doivent tenir compte de facteurs tels que l'âge et la maturité dans la prise de décisions concernant la vie privée de l'élève. Une consultation est recommandée concernant chaque élève.
- Le niveau de soutien des parents ou tuteurs relativement au genre affirmé de l'élève.
- Le désir de l'élève de vivre ouvertement selon son genre affirmé – Les élèves qui choisissent d'être très ouverts au sujet de leur identité transgenre ou d'une diversité de genres devraient être soutenus.

En résumé, le personnel des écoles et des divisions scolaires ne divulguera pas l'orientation sexuelle réelle ou perçue d'un élève, ni son identité de genre ou son expression de genre à quiconque, y compris d'autres élèves, des parents ou tuteurs ou d'autres membres du personnel scolaire, à moins que ce soit requis par la loi ou que l'élève ait donné son consentement par écrit. Toutefois, certaines demandes (p. ex. un changement de nom ou de pronom) ne peuvent demeurer privées. En conséquence, les membres du personnel scolaire sont fortement incités à rester en contact continu avec les élèves transgenres ou d'une diversité de genres et leurs familles pour s'assurer que les divers aspects du respect de leur vie privée sont examinés et traités.

3 Travailler avec les parents ou tuteurs d'élèves transgenres ou d'une diversité de genres.

Il est du devoir de l'école de veiller à ce que les parents ou tuteurs participent à la vie scolaire de leur enfant, sauf si l'école détermine que leur participation n'est objectivement pas dans l'intérêt supérieur de l'élève.

La recherche a démontré que des parents ou tuteurs qui soutiennent leur enfant peuvent avoir un effet notable et positif sur les enfants et les jeunes transgenres ou d'une diversité de genres. Le soutien des parents ou tuteurs est corrélé, chez ces enfants et ces jeunes, avec une vision positive de la vie, une meilleure santé mentale et une plus grande estime de soi (Travers et al.; Ryan et al.; Ryan, *Helping Families*). À l'inverse, le rejet par les parents ou tuteurs a pour conséquence directe d'augmenter le risque de dépression, de tentatives de suicide, d'automutilation et d'abus de substances chez les enfants et les jeunes transgenres ou d'une diversité de genres (Ryan et al.; Ryan, *Helping Families*).

« L'acceptation familiale se traduit par un accroissement de l'estime de soi, un plus grand soutien social et une amélioration de l'état de santé général; elle protège aussi contre la dépression, l'abus de substances ainsi que les idées et comportements suicidaires »[traduction libre] (Ryan et al. ²⁰⁵).



Bon nombre de parents ou tuteurs soutiennent leurs enfants lorsque ceux-ci leur apprennent qu'ils s'identifient comme étant transgenres ou d'une diversité de genres; toutefois, le rejet familial est également possible. Les résultats d'une étude ontarienne indiquent que seulement 34 % des jeunes transgenres disent que leurs parents leur sont d'un grand soutien, tandis que 42 % affirment que leurs parents ne les soutenaient pas beaucoup ou pas du tout (Travers et *al.*²).

Dans certains cas, les élèves choisissent d'amorcer un processus de transition même si leurs parents ou tuteurs refusent d'accepter leur identité ou expression de genre. Dans de telles situations, les écoles doivent trouver un juste équilibre entre le besoin pour les parents ou tuteurs d'être informés des expériences de leur enfant et le droit de l'élève de vivre librement selon son genre affirmé. Les communications avec les parents ou tuteurs peuvent se compliquer à l'occasion lorsque l'école doit informer la famille d'événements ou d'incidents liés à l'identité ou à l'expression de genre de l'enfant.

L'information confidentielle au sujet d'un élève ne doit pas être divulguée à quiconque, même aux parents ou tuteurs, sans le consentement de l'élève, à moins que des raisons de protection majeures exigent sa divulgation.

Mise en œuvre

En général, plus les élèves sont âgés, plus ils sont enclins à participer au processus de prise de décisions. Dans la mesure du possible, l'école doit prendre en considération les souhaits des élèves en vue de les soutenir le jour où ils décident d'amorcer un processus de transition.

Il peut survenir certaines situations à l'école qui rendent difficile, voire impossible, la non-divulgateion aux parents ou tuteurs de renseignements susceptibles de révéler l'identité de genre d'un élève. Pour résoudre adéquatement de telles situations, certaines écoles prépareront, en consultation avec l'élève et des fournisseurs de services de soutien formés, la divulgation de l'identité de genre de l'enfant aux parents ou tuteurs dans les confins relativement sûrs de l'école. Les éducateurs doivent soigneusement peser toutes les conséquences possibles d'une telle approche, idéalement en suivant les conseils de personnes ayant reçu une formation ou possédant de l'expérience relativement à ce genre de situation ou en travaillant avec elles. Cette approche devrait également prévoir la prestation de services de soutien aux élèves dont la sécurité risque d'être compromise lorsqu'ils rentreront chez eux après une telle révélation.

Certains élèves commenceront leurs années d'études primaires en exprimant ou en présentant déjà le genre avec lequel ils sont à l'aise. En pareilles circonstances, l'enfant et la famille qui ne veulent partager aucune information concernant une transition peuvent simplement exiger que l'inscription se fasse en fonction du genre préféré. Ils peuvent aussi choisir de présenter à l'école une lettre d'un médecin ou d'un thérapeute. En pareil cas, seuls les adultes approuvés par l'enfant et ses parents ou tuteurs peuvent être légalement informés de l'identité de genre de l'élève transgenre. Certains élèves peuvent également choisir de poursuivre leurs années d'études intermédiaires ou secondaires dans une autre école après avoir adopté le genre qu'ils préfèrent dans le cadre de leur processus de transition. Dans tous les cas, l'école doit demander à l'enfant ou au jeune et à sa famille une confirmation du niveau de transparence souhaité relativement au genre.



Au Manitoba, un certain nombre d'organismes et d'organisations fournissent un soutien aux parents ou tuteurs d'enfants ou de jeunes transgenres ou d'une diversité de genres ou peuvent aussi fournir des conseils utiles aux écoles sur la façon de consulter les parents ou tuteurs, y compris ceux qui ne souhaitent pas affirmer l'identité ou l'expression de genre de leur enfant et qui ne souhaitent pas que l'école le fasse non plus. (Pour plus d'informations, voir l'annexe A : [Services de soutien aux personnes transgenres ou d'une diversité de genres](#) et l'annexe B : [Ressources sélectionnées en versions électronique et papier](#)).

4

Répondre aux demandes de mesures d'adaptation.

Certains élèves transgenres ou d'une diversité de genres peuvent trouver désagréable ou inapproprié de participer à des programmes et activités scolaires sexospécifiques ou de se trouver dans des installations réservées aux garçons ou aux filles (p. ex. toilettes, vestiaires ou salles de casiers où les élèves se déshabillent).

Par ailleurs, certains élèves peuvent trouver qu'on ne respecte pas leur droit à la vie privée et leurs croyances religieuses lorsqu'on leur demande de participer à des programmes et à des activités scolaires sexospécifiques ou de partager des installations réservées aux garçons ou aux filles avec un autre élève dont l'identité de genre ne correspond pas à son sexe assigné à la naissance. De telles mesures, bien qu'importantes, ne devraient pas, en soi, constituer des raisons ou des justifications pour refuser aux élèves transgenres l'accès aux programmes, aux activités ou aux installations sexospécifiques qui correspondent à leur identité sexuelle. Le personnel désigné de l'école devrait travailler avec les élèves pour remédier à leur malaise, pour favoriser une compréhension de l'identité de genre et pour créer une culture scolaire qui respecte et valorise tous les élèves. On peut également offrir à ces élèves des accommodements ou un accès à d'autres installations, telles que des toilettes individuelles, des toilettes ou vestiaires unisexes ou d'autres installations à proximité.

La politique de non-discrimination de l'école et de la division scolaire, et toute modalité connexe d'adaptation et de plainte, doit être aisément accessible aux élèves et à leurs parents ou tuteurs. (Voir aussi la [Ligne directrice 10 : Offrir un accès plus sécuritaire aux toilettes, aux vestiaires ou aux salles de casiers en fonction de l'identité de genre de l'élève.](#))

Mise en œuvre

Pour prévenir les situations délicates, il importe que les écoles communiquent sans tarder à tous les élèves et à tous les parents ou tuteurs les nouvelles politiques de l'école et de la division scolaire en matière de diversité humaine et de non-discrimination ainsi que d'autres politiques pertinentes et modalités d'adaptation et de plainte connexes. Par contre, ce faisant, les écoles ne doivent pas enfreindre le droit des élèves à la protection de la vie privée. Il importe également que les renseignements sur les politiques de l'école ou de la division et les modalités d'adaptation et de plainte connexes soient aisément accessibles aux élèves et à leurs parents ou tuteurs par l'entremise de manuels sur les politiques, de guides destinés aux élèves, de dépliants, de bulletins, de sites Web scolaires et divisionnaires, de bureaux administratifs scolaires et d'autres moyens appropriés.



Les élèves et leurs parents ou tuteurs devraient avoir accès aux énoncés de politique de la division et de l'école reconnaissant le droit des élèves d'utiliser les installations scolaires et de participer à des programmes et à des activités scolaires sexospécifiques, y compris les équipes et les compétitions sportives, qui sont compatibles avec leur identité de genre.

Si des élèves d'une diversité de genres ou cisgenres demandent des mesures d'adaptation concernant des programmes, des activités ou des installations scolaires sexospécifiques, les administrateurs de l'école ou de la division scolaire devraient rencontrer les élèves, et leurs parents ou tuteurs au besoin, pour préparer un plan de mesures d'adaptation aux besoins et aux désirs des élèves. Si cela est nécessaire, les dirigeants de l'école ou de la division scolaire peuvent faire appel à un avocat qui pourra les conseiller sur la façon de répondre à de telles demandes (California School Boards Association⁴).

5 Utiliser le ou les noms et pronoms que préfère l'élève.

Tous les élèves ont le droit de choisir le nom qu'il préfère que leurs interlocuteurs utilisent lorsqu'ils s'adressent à eux. Les élèves transgenres ou d'une diversité de genres ont le droit de demander qu'on s'adresse à eux en utilisant le ou les noms et pronoms qu'ils préfèrent et qui correspondent à leur identité de genre, et ce, qu'ils aient ou non obtenu un document juridique attestant de leur changement de nom ou de désignation du sexe. Le respect de la demande des élèves à l'égard du ou des noms ou pronoms qu'ils préfèrent est un aspect clé du soutien et de l'affirmation de leur identité.

Mise en œuvre

Le personnel de l'école doit constamment utiliser le ou les noms et pronoms que préfère l'élève, selon ses souhaits et ses instructions. Il doit appuyer les élèves qui souhaitent que l'on fasse usage de formules neutres lorsqu'on s'adresse à eux au lieu de recourir à des pronoms masculins ou féminins.

Certains élèves transgenres ou d'une diversité de genres n'ont peut-être pas, pour des raisons de sécurité ou autres, divulgué ou partagé leur identité en dehors des murs de l'école. Conformément au principe d'auto-identification, l'école doit veiller à ce que les élèves soient conscients des limites se rattachant à l'usage du nom et de l'identité de genre qu'ils préfèrent, notamment l'obligation de faire inscrire aux dossiers officiels le nom et la désignation du sexe qu'ils préfèrent.

Par ailleurs, le consentement préalable de l'élève est nécessaire avant la divulgation de son identité transgenre ou d'une diversité de genres à ses parents ou tuteurs. Le protocole de communication avec le domicile d'un élève transgenre ou d'une diversité de genres est d'abord de faire préciser par l'élève l'identité ou l'expression de genre et le ou les noms et pronoms qu'il préfère.

Noms et pronoms

Le fait de s'adresser délibérément à un élève par un ou des noms ou pronoms erronés peut constituer une forme de discrimination. Il n'est pas question ici de paroles glissées par inadvertance ou d'erreurs commises de bonne foi, mais plutôt d'un refus délibéré et persistant de reconnaître et de respecter l'identité de genre d'un élève en n'utilisant pas le ou les noms et pronoms que celui-ci préfère.



6

Tenir les dossiers des élèves conformément à la pratique juridique.

La réglementation du gouvernement du Manitoba exige que les écoles et les divisions scolaires conservent, pour chaque élève, un dossier permanent faisant état d'un nom officiel et d'une désignation du sexe officielle. Si un élève ou un parent ou tuteur produit un document attestant d'un changement légal de nom ou de désignation du sexe, le dossier officiel de l'élève doit être modifié en conséquence.

Mise en œuvre

Le nom *officiel* de l'élève est inscrit dans la base de données provinciale, soit le Réseau informatique d'éducation (RIE), ainsi que sur ses bulletins scolaires, relevés de notes et diplômes. L'école ou l'enseignant peut utiliser le ou les noms préférés par l'élève dans tout document de la province, de la division ou de l'école (formulaire, rapport ou base de données) non considéré comme un document juridique. Le ou les noms *préférés* par l'élève peuvent être inscrits dans la section « commentaires » des bulletins scolaires, pourvu que l'élève en ait fait la demande. Pour les bulletins scolaires, une lettre adressée au directeur de l'école par le parent ou le tuteur, ou si l'élève est âgé de 18 ans ou plus, par l'élève qui demande l'utilisation de son nom préféré, est exigée et conservée dans le dossier. Le directeur a un pouvoir discrétionnaire en cette matière et peut rejeter la demande si, par exemple, il la juge futile.

Dans le cas des services aux élèves, les conseillers et les spécialistes scolaires devraient indiquer le nom légal et le nom préféré de l'élève dans leurs documents et rapports afin d'éviter des confusions et de relier les données cliniques à l'élève et aux services que ce dernier pourra recevoir dans l'avenir.

Le mécanisme d'inscription aux examens provinciaux et de communication des notes de l'élève au Ministère est plus complexe, car le ou les noms officiels de l'élève rattachés au numéro MET doivent être utilisés. Les écoles doivent s'assurer que le nom utilisé par l'élève et par l'école à ces fins est son nom officiel plutôt que son ou ses noms préférés ou « alias ».

Il va de soi que le nom officiel et la désignation du sexe officielle doivent demeurer ceux inscrits au moment de l'attribution du numéro MET de l'élève, sauf si le certificat de naissance de ce dernier a été officiellement modifié pour rendre compte d'un changement de nom ou de désignation du sexe auprès du Bureau de l'état civil du Manitoba et que de nouveaux documents ont été délivrés.

Comme il a été mentionné précédemment, les modifications apportées à la Loi sur les statistiques de l'état civil permettent à un jeune qui n'a pas encore atteint la majorité (18 ans) de faire modifier légalement sa désignation du sexe. Cependant, pour un changement de nom, il faut une demande de la part du parent ayant la garde de l'enfant ou du tuteur légal conformément à l'avis et aux dispositions relatives au consentement énoncées dans la Loi sur le changement de nom. L'information requise pour satisfaire aux exigences de la Loi se trouve sur le site Web du Bureau de l'état civil du Manitoba.



L'élève ou ses parents ou tuteurs qui présente des documents indiquant qu'un changement légal de nom ou de désignation du sexe a eu lieu peut faire modifier ses dossiers scolaires. Un certificat de changement de nom délivré par le Bureau de l'état civil du Manitoba confirmera le changement du nom officiel de la personne. Les personnes nées au Manitoba peuvent présenter au Bureau de l'état civil du Manitoba une demande en vue de faire changer la désignation du sexe apparaissant sur leur certificat de naissance. Après présentation et approbation de la *Demande de changement de désignation du sexe sur l'enregistrement de naissance et le certificat de naissance*, le Bureau de l'état civil délivre un nouveau certificat de naissance portant la nouvelle désignation du sexe. Les résidents du Manitoba nés à l'extérieur de la province peuvent également demander un *Certificat de changement de désignation du sexe* pourvu qu'ils soient citoyens canadiens et aient vécu au Manitoba depuis au moins un an avant la date de présentation de leur demande.

S'ils doivent utiliser ou déclarer le ou les noms ou la désignation du sexe reconnus officiellement d'un élève transgenre ou d'une diversité de genres, les enseignants doivent adopter des pratiques conçues pour éviter la divulgation inopinée de l'identité ou de l'expression de genre de l'élève.

7 Veiller à ce que les codes vestimentaires appuient la pleine expression de l'identité culturelle et de l'identité de genre des élèves.

Les élèves transgenres ou d'une diversité de genres ont le droit de s'habiller d'une manière conforme à leur identité ou à leur expression de genre, et ce, dans le respect des contraintes prévues aux politiques des écoles et des divisions scolaires en matière de code vestimentaire. Les écoles qui disposent d'un code vestimentaire ou qui obligent leurs élèves à porter un uniforme doivent éliminer les distinctions entre vêtements ou uniformes pour garçons et filles et permettre aux élèves de choisir de porter une tenue « approuvée » qui respecte leur identité et expression de genre ou leur préférence.

Mise en œuvre

Les élèves qui ne sont pas à l'aise dans des vêtements typiquement féminins ou masculins se sentent pleinement inclus et respectés lorsque le code vestimentaire de l'école est souple et neutre sur le plan du genre. Certains élèves se sentent plus à l'aise dans des vêtements unisexes. Le respect des choix en matière d'habillement et d'apparence générale est un aspect important du respect de l'identité des élèves transgenres ou d'une diversité de genres.

Les écoles qui appliquent des codes vestimentaires inclusifs doivent éliminer les descriptifs ou étiquettes sexospécifiques.

Exemples de tenue approuvée pour tous les élèves

- **Vêtements du bas du corps** : shorts de ville, pantalons, jupes-short, jupes, jumpers d'une couleur, sergés unis; couleur bleu marine.
- **Vêtements du haut du corps** : chemises à col, manches courtes ou longues, tricot de type polo, chemises habillées en coton oxford ou tissé, blouses, cols roulés; couleur blanche ou bleu marine.

« Pourquoi les garçons et les filles ne peuvent-ils pas porter les mêmes vêtements? Les vêtements ne sont que des vêtements. Faites confiance à votre style et prenez la pose »
[traduction libre] (Jackie Swirsky, auteure et parent d'un enfant transgenre, Manitoba).



8

Réduire au minimum le nombre d'activités sexospécifiques.

Les élèves transgenres ou d'une diversité de genres ont le droit de participer en toute sécurité à des activités sexospécifiques (éducatives, récréatives et sportives) en se sentant en sécurité, en étant à l'aise et d'une manière qui coïncide avec leur identité de genre.

Il importe de créer et de maintenir des milieux inclusifs où les élèves peuvent pleinement exprimer qui ils sont et où ils se sentent respectés. Ainsi, les élèves ne devraient pas être contraints de jouer, d'apprendre, de s'habiller, de se présenter ou de s'exprimer selon des stéréotypes féminins ou masculins. Par ailleurs, le nombre d'activités et de locaux de l'école qui ne sont réservés qu'aux garçons ou aux filles devrait être restreint.

Mise en œuvre

Dans toute la mesure du possible, le personnel de l'école doit limiter ou éliminer la pratique qui consiste à grouper ou à séparer les élèves selon le sexe (p. ex. éviter de structurer les activités d'après des rôles stéréotypés, notamment les débats « garçons contre filles » ou les danses et cérémonies de promotion où il y a couronnement « d'un roi et d'une reine »). Dans des circonstances où les garçons et les filles sont séparés selon leur sexe assigné, le personnel doit aider les élèves afin qu'ils aient accès à des activités inclusives et à des locaux adaptés à leur identité de genre.

9

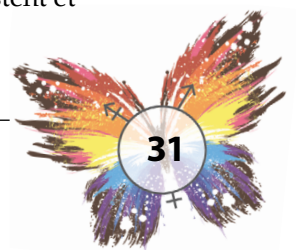
Permettre une participation complète et sécuritaire aux cours d'éducation physique et aux activités parascolaires, y compris les activités sportives, en fonction de l'identité de genre des élèves.

Tous les élèves, peu importe leur identité ou expression de genre, devraient pouvoir participer aux cours d'éducation physique et aux activités parascolaires, y compris les activités sportives et de loisirs, dans un environnement sûr, inclusif et respectueux. Les élèves transgenres ou d'une diversité de genres ont le droit de participer à ces cours et activités en se sentant en sécurité, en étant à l'aise et d'une manière qui coïncide avec leur identité de genre.

Dans sa politique relative aux élèves transgenres, le Manitoba High Schools Athletic Association précise que tout élève-athlète transgenre devrait pouvoir participer pleinement et en toute sécurité à des activités sportives sexospécifiques qui coïncident avec son identité de genre. La Colombie-Britannique, l'Alberta et l'Ontario ont des politiques analogues.

Cette approche devrait être élargie à l'ensemble des sports, des compétitions, des activités et des événements sportifs, de sorte que les élèves transgenres ou d'une diversité de genres puissent y participer d'une manière qui coïncide avec leur identité de genre, s'ils le souhaitent.

Les écoles qui participent à des sports ou à des activités sportives dans d'autres provinces, d'autres territoires ou à l'étranger devraient vérifier et préciser les politiques qu'il conviendrait d'appliquer avec l'organisation sportive concernée. De plus, avant la tenue de jeux ou d'événements en dehors de leurs murs, les écoles doivent s'assurer que des salles de toilettes et des vestiaires appropriés existent et sont accessibles aux élèves.



Mise en œuvre

Le personnel de l'école doit veiller à ce que les élèves transgenres ou d'une diversité de genres puissent participer aux cours d'éducation physique et aux activités parascolaires, y compris les activités sportives et de loisirs, en se sentant à l'aise et d'une manière qui coïncide avec leur identité de genre. La communication avec les parents ou tuteurs d'un élève transgenre ou d'une diversité de genres concernant la participation de leur enfant dans ces activités devrait être en conformité avec les politiques et les pratiques de l'école.

Il ne serait pas acceptable de refuser à un élève la possibilité de suivre un cours d'éducation physique en le retirant des cours d'éducation physique qui s'adressent à l'ensemble des élèves ou en l'obligeant à suivre un apprentissage autonome.

Les écoles et les commissions scolaires devraient, de façon proactive, examiner leurs politiques et procédures que doivent respecter les écoles et les élèves relativement aux activités sportives pour s'assurer que celles-ci permettent l'intégration des élèves transgenres ou d'une diversité de genres.

10 Offrir un accès plus sécuritaire aux toilettes, aux vestiaires ou aux salles de casier en fonction de l'identité de genre des élèves.

Même si les écoles peuvent conserver des toilettes, des vestiaires, des salles de casier ou d'autres installations qui ne sont réservés qu'aux filles ou aux garçons, les élèves doivent pouvoir utiliser une installation qui coïncide avec leur identité de genre, peu importe le sexe qui leur est assigné à la naissance.

Là où ses installations existent, on peut offrir à tous les élèves qui désirent plus d'intimité, peu importe la raison sous-jacente, des toilettes individuelles ou des toilettes ou vestiaires neutres sur le plan du genre. Tous les élèves ont le droit à des toilettes, à des vestiaires et à des salles de casiers sécuritaires. Les élèves transgenres ou d'une diversité de genres ont le droit de bénéficier de mesures de soutien qui permettent de mieux répondre à leurs besoins individuels.

Mise en œuvre

Les élèves transgenres ou d'une diversité de genres devraient avoir accès à des installations où ils se sentent à l'aise et qui coïncident avec leur identité de genre, et ce, tant pour les activités qui ont lieu à l'école que pour celles qui ont lieu à l'extérieur de l'école (p. ex. excursions). Il faut avoir recours à une mesure de rechange que si l'élève en fait la demande et, s'il y a lieu, prendre les mesures nécessaires pour éviter que l'identité de genre de l'élève soit révélée.

Dans la mesure du possible, les écoles devraient comporter des toilettes unisexes ou neutres à l'usage de *tout* élève qui désire plus d'intimité, peu importe les raisons sous-jacentes (p. ex. raisons médicales, religieuses, culturelles, liées à l'identité de genre). *Accessible* s'entend d'un emplacement non stigmatisant à l'intérieur de l'école, d'un moyen non stigmatisant de se rendre à cet emplacement et d'un accès physiquement possible pour une personne en fauteuil roulant. Il importe que l'usage de toilettes unisexes ou neutres représente une option parmi d'autres pour l'élève et que cet usage ne soit pas permis qu'en raison d'un harcèlement continu. Si elles le peuvent, les écoles devraient comporter plusieurs toilettes individuelles neutres sur le plan du genre à l'usage des élèves.



Dans les vestiaires, l'élève doit pouvoir choisir parmi les options de soutien suivantes :

- accès à un vestiaire correspondant à l'identité de genre de l'élève (son droit fondamental);
- accès à des toilettes unisexes neutres (salles de toilettes universelles) à proximité;
- utilisation d'une zone privée à l'intérieur d'une zone publique (p. ex. toilettes unisexes avec porte ou séparées par un rideau ou une cloison);
- horaire distinct d'habillage et de déshabillage dans la zone publique (utilisation de la salle de casiers ou du vestiaire avant ou après les autres élèves).
- accès à un vestiaire correspondant au sexe assigné à la naissance de l'élève;
- accès à d'autres installations selon les besoins, la disponibilité et l'accord de l'élève.



Les lignes directrices relatives à l'accès aux toilettes, aux vestiaires ou aux salles de casier s'appliquent également lorsque les élèves se déplacent pour participer à une compétition qui se déroule dans une autre école. Il incombe aux écoles de s'assurer que les élèves pourront utiliser des vestiaires, douches ou salles de bains appropriés qui répondent aux besoins des élèves.

Si le personnel craint qu'un déplacement à un endroit pose des problèmes de sécurité, l'école doit, de concert avec l'élève et avec son consentement, communiquer d'avance avec les responsables de cet endroit pour s'assurer que l'élève aura accès à des installations appropriées et sûres qui coïncident avec son identité de genre. Il est primordial de respecter la vie privée de l'élève en ne divulguant pas son identité de transgenre ou d'une diversité de genres, à moins d'avoir obtenu son consentement.

11

Planifier les excursions, les voyages et les camps pour privilégier l'inclusion.

Un dialogue préliminaire, de la prudence et de la préparation sont essentiels pour permettre aux élèves transgenres ou d'une diversité de genres de participer en toute sécurité et en tout respect aux excursions, aux voyages de plus de 24 h, aux camps ou à autres activités exigeant un hébergement de nuit. Le fait d'exclure les élèves transgenres ou d'une diversité de genres de ces activités serait contraire au *Code des droits de la personne* (Manitoba).



Mise en œuvre

Dans la mesure du possible, les élèves transgenres ou d'une diversité de genres doivent pouvoir dormir dans des dortoirs, des installations d'hébergement à utilisation commune ou des logements hôteliers qui conviennent à leur identité de genre.

Les activités qui peuvent exiger le recours à une solution d'hébergement doivent être gérées au cas par cas. Le personnel doit vérifier auprès de chacun des élèves transgenres ou d'une diversité de genres quels sont leurs besoins et leurs désirs. Il doit déployer tous les efforts raisonnables pour offrir une solution d'hébergement qui convient aux élèves. Si, pour des raisons d'intimité ou de sécurité, un élève transgenre ou d'une diversité de genres s'oppose à un hébergement sexospécifique ou partagé, l'élève devrait avoir accès, sans frais supplémentaires, à un hébergement privé. Les parents ou tuteurs devraient être informés de toute décision prise concernant les adaptations faites pour les excursions scolaires, compte non tenu de l'identité de genre de l'élève.

De la même façon, le degré de participation aux activités physiques avec lequel des élèves transgenres ou d'une diversité de genres se sentent à l'aise doit faire l'objet de discussion avec eux avant toute expédition de camping ou autres voyages où se déroulent des activités physiques intenses. Leurs parents ou tuteurs devraient également être consultés au besoin. Si un élève transgenre ou d'une diversité de genres estime qu'il ne veut pas ou ne peut pas participer à une activité en particulier, il faut lui offrir la possibilité de participer à une autre activité plus appropriée. Une évaluation des risques menée avant le départ d'un voyage avec hébergement permettra la prise de mesures d'adaptation raisonnables visant à favoriser la participation des élèves transgenres ou d'une diversité de genres.

Lorsque des équipes ou groupes scolaires planifient des excursions ou des voyages vers d'autres provinces ou territoires ou vers des pays étrangers, ils devraient prendre en considération les lois et les protections qui s'y appliquent aux personnes transgenres ou d'une diversité de genres. Le Fonds Égale Canada pour les droits de la personne offre sur son site Web des *conseils aux voyageurs transgenres*. L'Association internationale des personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles, trans et intersexuelles (International Lesbian, Gay, Bisexual, Trans and Intersex Association – ILGA) donne sur son site Web des renseignements sur les pays où les personnes transgenres ou d'une diversité de genres encourent des risques.



Approche pour l'intégration des élèves transgenres ou d'une diversité de genres à l'échelle de l'école

Par l'entremise de mesures de planification et de collaboration, les directeurs d'école parviennent à mettre en œuvre des politiques de l'école et de la division et élaborent des procédures en vue de fournir des milieux d'apprentissage sûrs et respectueux à tous les élèves. Avec des parents ou tuteurs comme partenaires, les éducateurs font de leur mieux pour s'assurer que tous les enfants et les jeunes se sentent en sécurité, en confiance et en possession de leurs moyens au fil de leurs interactions avec autrui et de leurs apprentissages en tant qu'apprenants. Dans une école sûre et inclusive, toute la communauté scolaire se sensibilise et acquiert des connaissances et des compétences favorables au bien-être, à l'établissement de relations positives et à la résolution de problèmes axée sur la solution.

Une planification proactive et la sensibilisation aux besoins particuliers des élèves transgenres ou d'une diversité de genres sont les meilleures armes pour prévenir et combattre la transphobie et la discrimination. Une planification proactive permet aux écoles de répondre avec compréhension et d'une manière éclairée aux préoccupations soulevées par les membres cisgenres de la communauté scolaire, y compris les élèves, les parents ou tuteurs, les enseignants et les membres de la communauté. Une approche de la planification applicable à l'échelle de l'école vise l'établissement d'un milieu d'apprentissage sûr, inclusif et respectueux et inclut la mise au point et la communication de processus axés sur les solutions et le rétablissement d'un sentiment d'appartenance et de sécurité au sein des murs de l'école à mesure que les problèmes sont résolus.

Une école saine, respectueuse et sûre pour les enfants et les jeunes transgenres ou d'une diversité de genres vise plus loin que la prise de conscience et l'accès égalitaire aux programmes, aux services et aux installations scolaires en fonction de l'identité de genre plutôt qu'en fonction du sexe assigné à la naissance. Son objectif est de répondre au besoin humain fondamental d'appartenance et d'acceptation de tous les élèves au sein de la communauté scolaire, tant cisgenre que transgenre.

Pour plus d'informations sur l'application d'une approche de la planification applicable à l'échelle de l'école, voir :

- ÉDUCATION, CITOYENNETÉ ET JEUNESSE MANITOBA, *Une approche à l'échelle de l'école pour favoriser la sécurité et l'appartenance : prévenir la violence et le harcèlement*, Winnipeg, Manitoba, 2005. Accessible en ligne à www.edu.gov.mb.ca/m12/ecole_sure/monagh/index.html.



Planification en fonction de la diversité des élèves et de l'inclusion des enfants et des jeunes transgenres ou d'une diversité de genres dans le milieu scolaire

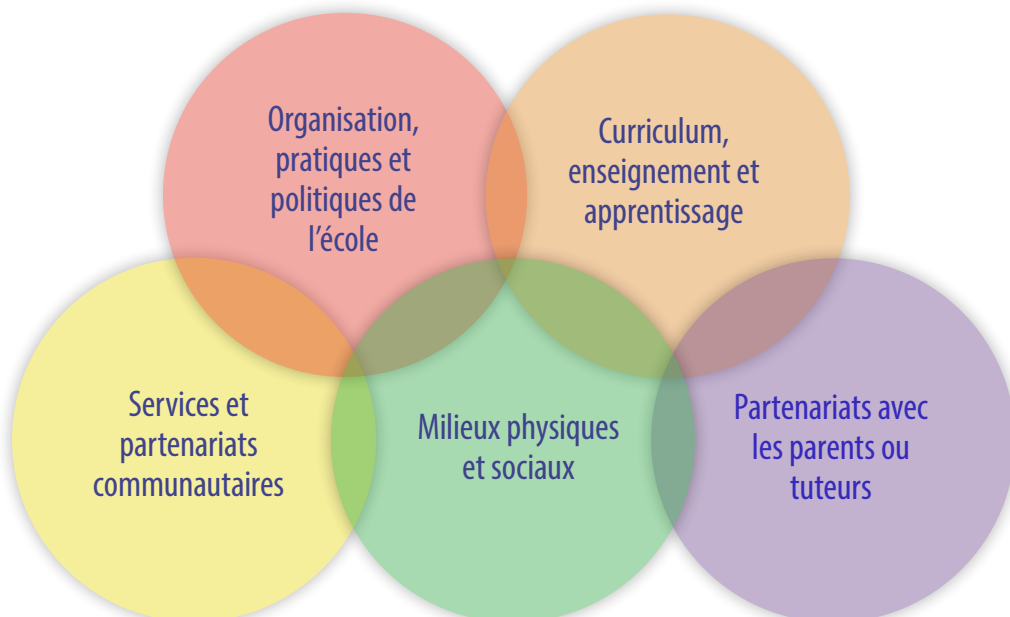
« [...] Les écoles devraient promouvoir la création d'un milieu qui remet en cause la représentation binaire des genres pour accepter la fluidité des sexes, de la sexualité et des genres » [*traduction libre*] (Wells, Roberts et Allan³³).

L'adoption, à l'échelle de l'école, d'une approche efficace en matière d'inclusion contribuera à créer et à maintenir un climat scolaire positif, propice à l'acceptation de la diversité des élèves et de toute autre personne au sein de la communauté scolaire, y compris les élèves transgenres ou d'une diversité de genres, le personnel, les parents ou tuteurs et les membres de la communauté.

Le diagramme suivant présente un résumé d'une approche qui peut être adoptée à l'échelle de l'école pour aider les élèves transgenres ou d'une diversité de genres. Axée sur la santé globale de l'école, cette approche vise la mise en œuvre de mesures et d'initiatives dans les cinq secteurs suivants :

- Organisation, pratiques et politiques de l'école;
- Curriculum, enseignement et apprentissage;
- Services et partenariats communautaires;
- Milieux physiques et sociaux;
- Partenariats avec les parents ou tuteurs.

Approche d'intégration des élèves transgenres ou d'une diversité de genres à l'échelle de l'école



Organisation, pratiques et politiques de l'école

- Mettre en œuvre une approche globale.
- Soutenir les élèves transgenres ou d'une diversité de genres en élaborant et en appliquant des politiques axées sur la diversité humaine.
- Renforcer les capacités en aidant le personnel à se sensibiliser et à acquérir des compétences et des connaissances à l'égard des élèves transgenres ou d'une diversité de genres.
- Protéger la vie privée.
- Tenir des dossiers reflétant l'identité de genre.
- Soutenir les demandes de mesures d'adaptation et les plans de transition du genre.

Curriculum, enseignement et apprentissage

- Intégrer des sujets, des thèmes et des contenus (y compris les ressources éducatives) se rattachant aux élèves transgenres ou d'une diversité de genres.
- Renforcer l'affirmation des identités et des expressions des personnes transgenres ou d'une diversité de genres.
- Offrir des possibilités pour l'expression de l'identité de genre et d'expériences connexes.
- Remettre en cause les stéréotypes, les préjugés et la discrimination à l'égard des personnes transgenres ou d'une diversité de genres.
- Mettre en œuvre un processus de planification à plusieurs niveaux pour les élèves transgenres ou d'une diversité de genres.
- Promouvoir une citoyenneté numérique intégrée.
- Limiter les activités d'apprentissage sexospécifiques.
- Appliquer des approches axées sur la résilience.

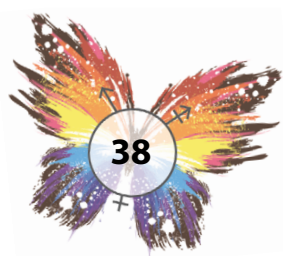


Services et partenariats communautaires

- Établir une liaison avec des fournisseurs de services spécialisés et répertorier des personnes-ressources clés.
- Faciliter la mise en place de services d'aiguillage et de soutien appropriés et personnalisés, y compris l'établissement de liens vers d'autres services.
- Planifier et mettre en œuvre des services de soutien à plusieurs niveaux basés sur les besoins des élèves.
- Participer à des projets avec des groupes, des experts et des réseaux qui soutiennent les personnes transgenres ou d'une diversité de genres.

Milieus physiques et sociaux

- Créer des milieux inclusifs et accueillants où la diversité est valorisée.
- Être des modèles à émuler relativement au respect et à l'usage des noms et pronoms que préfèrent les élèves.
- Offrir des possibilités pour la création d'alliances gaies-hétéros (AGH) inclusives et d'autres groupes d'élèves.
- Limiter les programmes et activités sexospécifiques.
- Transmettre des messages et des ressources conviviaux aux personnes transgenres ou d'une diversité de genres.



Partenariats avec les parents ou tuteurs

- Offrir des séances de sensibilisation et des ressources aux parents ou tuteurs de personnes transgenres ou d'une diversité de genres.
- Accueillir et mobiliser les familles et les communautés.
- S'efforcer de comprendre le point de vue des parents ou tuteurs.
- Amener les parents ou tuteurs à participer à l'élaboration de plans d'inclusion des personnes transgenres ou d'une diversité de genres (p. ex. conseil de parents).



Remarques



L'objectif du présent document est d'aider toutes les écoles de l'ensemble du Manitoba à soutenir les élèves transgenres ou d'une diversité de genres tout au long de leur scolarité, y compris ceux qui ont amorcé un processus de transition.

Le processus et le type de transition du genre signifient différentes choses pour différents élèves. Il est donc crucial de savoir ce que ce processus signifie pour chaque enfant ou adolescent soutenu.

Le concept de la transition peut être vu sous deux aspects distincts, mais connexes : son aspect social et son aspect médical.

- *L'aspect social* de la transition se rapporte au choix de vivre sa vie en adoptant le genre que l'on préfère. La personne en transition peut :
 - changer son ou ses noms;
 - changer le ou les pronoms utilisés à son endroit (p. ex. il, elle, celui, celle, lui, la, le);
 - changer son expression de genre (p. ex. vêtements, chaussures, façon de faire sa toilette) pour la rendre conforme à son identité de genre;
 - aplatir ses seins (créer une poitrine d'allure masculine au moyen d'une variété de tissus et de procédés);
 - porter des bourrages ou des objets pour donner l'impression d'avoir un pénis;
 - choisir d'utiliser des toilettes, des vestiaires ou des salles de casier qui coïncident avec son identité de genre et non avec son sexe biologique.
- *L'aspect médical* de la transition se rapporte au processus et aux moyens utilisés pour changer son corps physique. La personne en transition peut suivre un traitement médical incluant une série de phases, y compris :
 - une évaluation psychologique et un counseling (individuel ou familial);
 - la prise de médicaments pour bloquer la production de ses hormones naturelles ou féminiser ou masculiniser son corps;
 - une chirurgie de transformation de ses caractéristiques sexuelles primaires ou secondaires (p. ex. seins ou poitrine, organes génitaux externes et internes, traits du visage, contours du corps).

Il convient de souligner que la publication intitulée *Standards of Care* de la World Professional Association for Transgender Health (WPATH) (Coleman et al.) expose clairement le processus de transition médicale applicable à ceux qui n'ont pas atteint l'âge de la majorité. Plus précisément, la WPATH considère que la chirurgie de réassignation sexuelle est une intervention irréversible qui ne devrait s'adresser qu'à des personnes qui sont majeures et qui remplissent un certain nombre d'autres critères.



Bien que certains enfants et jeunes transgenres puissent choisir à la fois l'aspect social et l'aspect médical de la transition, d'autres ne choisissent que l'aspect social de celle-ci. Il importe de reconnaître que les préférences et les choix d'un élève en ce qui concerne sa transition peuvent changer au fil du temps et que le soutien offert par l'école doit répondre à ces besoins changeants.

Les élèves qui ont décidé d'amorcer une transition et qui n'ont pas le soutien de ressources communautaires peuvent être aiguillés vers le programme Gender Dysphoria Assessment and Action for Youth (GDAAY) ou communiquer eux-mêmes avec l'un de ses intervenants. Ce programme est offert au Centre des sciences de la santé (Winnipeg) et soutenu par la Children's Hospital Foundation du Manitoba. Il s'adresse aux enfants et aux jeunes de l'ensemble du Manitoba et fournit à la fois des services d'évaluation et des services de transition sociale et médicale.



« Le drapeau TRANS canadien a été conçu par la conceptrice graphique d'Ottawa, Michelle Lindsay. D'une conception simple et facile à reconnaître, il arbore des couleurs vives, et le logo trans en son centre reflète la confiance et la fierté de ceux qui font partie de la communauté trans. Les bandes horizontales sont de couleurs magenta soleil couchant et bleu océan. Ensemble, elles représentent les horizons illimités qui s'ouvrent à la communauté trans dans le monde » [traduction libre].

Source : Drapeau Trans Canada, [En ligne]. www.transflag.com
Reproduit avec autorisation.

Choix du moment de l'amorce du processus de transition

Le choix du moment de l'amorce du processus de transition est une décision qui peut être à la fois difficile et stimulante pour les enfants et les jeunes transgenres ou d'une diversité de genres et leurs familles. Certains peuvent choisir d'amorcer la transition vers leur identité de genre authentique au cours de l'année scolaire. D'autres peuvent choisir d'amorcer le processus au moment où ils changent d'écoles (p. ex. du niveau d'études intermédiaires au niveau d'études secondaires). Certains élèves du Manitoba ont fait une transition réussie pendant leurs années d'études intermédiaires et secondaires. Le bon moment pour amorcer le processus de transition est une décision personnelle; le bon moment est celui où l'enfant ou le jeune se sent prêt à passer d'un genre à un autre. L'école doit travailler avec l'élève, la famille et d'autres systèmes concernés pour déterminer la meilleure façon de soutenir le processus de transition, y compris autoriser un changement d'école à l'intérieur ou à l'extérieur de la division scolaire.

« Entre les bénédictions cachées et les gros malheurs se glisseront mille occasions d'aimer et d'être aimé. Vous verrez votre enfant s'épanouir. Vous serez confronté à vos propres préjugés et vous trouverez un peu de liberté en explorant des pensées sombres dont vous ne soupçonnerez même pas l'existence. Soyez à l'affût de tout cela » [traduction libre] (parent d'un jeune transgenre, services aux jeunes, Centre-Toronto¹⁸).



Élaboration et mise en œuvre du plan de transition du genre en milieu scolaire : Rôles et responsabilités de l'école

« Il faut consentir des efforts stratégiques pour promouvoir l'établissement de liens entre les élèves, car ces liens favorisent leur réussite personnelle, émotionnelle, comportementale et scolaire. Par ailleurs, les adolescents doivent établir un lien avec au moins un adulte sur le campus qui communique périodiquement avec eux pour voir comment ils vont, leur redonne confiance au moyen de mots d'encouragement, leur pose des questions pertinentes sur leur vie et leur rappelle délicatement qu'il est là pour eux s'ils ont besoin d'aide – ou qui discute simplement avec eux de choses et d'autres (ce qui suppose en général l'expression de besoins socioaffectifs que l'adulte peut aider à combler) » [traduction libre] (Hinduja et Patchin, climat scolaire⁸⁸⁻⁸⁹).

Idéalement, lorsqu'un enfant ou un jeune décide d'amorcer un processus de transition et demande à l'école de le soutenir, de nombreuses heures de consultation ont déjà eu lieu entre l'élève, les parents ou tuteurs de l'élève et des professionnels de la santé mentale compétents qui se spécialisent dans le domaine de la dysphorie de genre. Le rôle de l'école consiste à offrir un soutien à l'élève en transition et à ses parents ou tuteurs. Un membre du personnel devrait être désigné en tant que personne-ressource responsable de contribuer à la coordination de la communication ouverte qui est essentielle à la réussite d'une transition en milieu scolaire. Cette personne peut être un conseiller d'orientation, un psychologue ou un travailleur social qui connaît (ou peut apprendre à connaître) les problèmes auxquels peuvent faire face les élèves transgenres ou d'une diversité de genres. La personne peut s'assurer que l'information transmise est exacte et qu'un plan de transition est mis en place.

Un plan de transition social spécialement conçu pour un élève en particulier doit être élaboré, et celui-ci doit tenir compte de la culture scolaire, de la culture communautaire et de la situation familiale. Au Manitoba, en vertu de la *Loi sur les renseignements médicaux personnels*, les antécédents médicaux d'une personne sont considérés comme hautement confidentiels, et des renseignements ne sont transmis à autrui que dans la mesure où cela est nécessaire. Dans les faits, si un élève en transition choisit de rester dans la même école ou de changer d'école au sein de la même division scolaire, la « nouvelle » aura tendance à se répandre rapidement. Il faut tenir compte de ce facteur au moment de l'élaboration du plan de transition, tout en respectant en tout temps et strictement le droit à la vie privée de l'élève.

Tout au long de l'élaboration du plan de transition, au moment où l'on cherche la meilleure façon de soutenir l'élève en transition, il est normal que ce dernier soit l'objet de notre attention. Or, il ne faut pas négliger l'effet, tout aussi important, de la transition de l'élève sur ses frères et sœurs d'âge scolaire. Comment réagiront-ils à la transition imminente de leur frère ou sœur? Auront-ils besoin d'un soutien? Courent-ils un risque d'être victimes d'intimidation ou de harcèlement? Les frères et sœurs peuvent-ils aider à soutenir l'élève en transition? (Wells, Roberts et Allan²⁷).



Dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un plan de transition du genre en milieu scolaire pour un élève, les écoles devraient tenir compte des considérations suivantes, et ce, même dans les circonstances où l'élève a amorcé sa transition durant un congé scolaire ou n'a pas informé l'école de sa transition.

Considérations liées à la mise en œuvre du plan de transition du genre en milieu scolaire

- Garder l'élève au centre du processus de planification et de mise en œuvre.
- Désigner un membre du personnel qualifié qui sera responsable de coordonner le plan de transition du genre de l'élève.
- Planifier avec l'élève et sa famille comment les questions de confidentialité et de divulgation seront traitées et comment l'élève et sa famille souhaitent que la nouvelle de la transition soit communiquée.
- S'assurer que le directeur de l'école ou son remplaçant est prêt à s'occuper des questions ou des préoccupations soulevées par d'autres parents ou élèves. Conseiller les autres membres du personnel sur la manière de répondre aux questions des parents ou d'autres personnes de la communauté qui communiquent avec eux.
- Discuter du choix du moment de la transition et de toute préoccupation concernant la date ou le moment de la transition (p. ex. période d'examen).
- Discuter avec l'élève du moment où il veut que son ou ses noms préférés soient intégrés aux dossiers non officiels et du processus de modification des dossiers officiels.
- Examiner et planifier l'accès aux salles de toilettes, aux vestiaires et aux activités scolaires pour l'élève en transition à la lumière de ses préférences.
- Discuter avec l'élève de ses expériences et perceptions concernant les copains d'école et la sécurité.
- Examiner et cerner les soutiens offerts dans la communauté et par les organismes.
- Obtenir l'appui nécessaire à la préparation de la transition de l'élève, notamment auprès des services et ressources qui suivent :
 - Gender Dysphoria Assessment and Action for Youth (GDAAY);
 - Rainbow Resource Centre;
 - Sexuality Education Resource Centre (SERC) Manitoba;
 - autres écoles ou divisions scolaires qui ont eu une expérience avec un élève en transition;
 - autres élèves qui ont fait la transition ou parents ou tuteurs d'un enfant qui a fait la transition.



- Examiner les lois et politiques relatives au respect de la diversité humaine, y compris les plans et les procédures de transition des élèves.
- Travailler avec le personnel de l'école, les autres élèves et les parents ou tuteurs pour soutenir le plan de transition du genre.
- Inviter la communauté à une soirée d'apprentissage – cette soirée ne doit pas porter sur un élève en particulier, mais doit témoigner de la volonté de l'école d'être un chef de file dans la défense des droits et de la justice sociale.
- Se préparer et être prêt à travailler avec des élèves et des membres du personnel qui affichent divers niveaux de connaissance et d'acceptation et qui peuvent :
 - éprouver des difficultés d'adaptation en raison de leurs propres préjugés envers un élève en transition;
 - s'adresser sans le vouloir à des élèves transgenres ou d'une diversité de genres d'une façon inappropriée (utiliser des pronoms incorrects, faire des commentaires sur l'habillement, etc.);
 - utiliser délibérément des pronoms incorrects, exprimer une transphobie flagrante ou démontrer des comportements de harcèlement (y compris la cyberintimidation).
- Déterminer si les élèves ont besoin de recevoir de l'information inclusive sur les personnes transgenres ou d'une diversité de genres de la part de conseillers en orientation, de personnes-ressources ou d'organismes communautaires compétents.

Soutien et suivi post-transition

Le personnel scolaire peut fournir un soutien continu à l'élève en transition et maintenir un milieu sécuritaire et inclusif qui favorise une expérience positive pour tous.

L'école devrait envisager d'examiner l'efficacité du plan de transition du genre de l'élève et déterminer si des correctifs ou des modifications doivent lui être apportés.

« Lorsqu'un élève (ou un adulte évoluant au sein du système scolaire) entreprend une transition, on constate une curiosité naturelle des gens concernant cette transition. Habituellement, cette curiosité s'atténue rapidement en quelques jours ou semaines, la "nouveau" de la situation se dissipe et le milieu scolaire retourne à la "normale" » [traduction libre] (Wells, Roberts et Allan³⁰).



Les écoles doivent cependant demeurer vigilantes, car les jeunes transgenres ou d'une diversité de genres sont exposés à un plus grand risque d'intimidation et de violence que leurs camarades cisgenres, quelle que soit leur orientation sexuelle. La sécurité de l'élève en transition devrait continuer d'être assurée par le personnel de l'école.

« L'administration de l'école se doit de réagir rapidement à toute situation négative. Tous [les membres de la communauté scolaire] doivent constater clairement que tout acte d'intimidation transphobique ou comportement préjudiciable fera immédiatement l'objet de conséquences » [*traduction libre*] (Wells, Roberts et Allan³⁰).

Pour plus d'informations sur le soutien des élèves en transition, voir :

- Asaf, ORR, National Center for Lesbian Rights (NCLR), et Joel BAUM, Gender Spectrum, en collaboration avec la National Education Association (NEA), l'American Civil Liberties Union (ACLU) et la Human Rights Campaign (HRC) Foundation, *Schools in Transition: A Guide for Supporting Transgender Students in K-12 Schools*, [En ligne], 3 août 2015. www.nclrights.org/wp-content/uploads/2015/08/Schools-in-Transition-2015.pdf (consulté le 4 mai 2016).

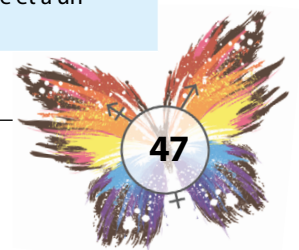


Annexe A : Services de soutien aux personnes transgenres ou d'une diversité de genres

Les écoles du Manitoba devraient s'efforcer de travailler avec d'autres organismes et fournisseurs de services lorsqu'elles fournissent un soutien aux élèves transgenres ou d'une diversité de genres.

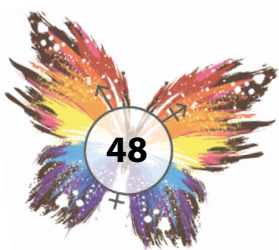
Un soutien est accessible aux enfants et aux jeunes transgenres ou d'une diversité de genres ainsi qu'à leurs familles par l'entremise des services de soutien du Manitoba suivants.

Services de soutien au Manitoba	
FTM Gender Alliance of Winnipeg	<p>www.rainbowresourcecentre.org/programming/</p> <p>Ce groupe de soutien par des pairs s'adresse aux hommes transgenres. Le groupe se réunit au Rainbow Resource Centre et est ouvert au grand public.</p>
Gender Dysphoria Assessment and Action for Youth (GDAAY)	<p>www.gdaay.ca/</p> <p>GDAAY est un programme d'accès direct qui offre des services de soutien aux jeunes transgenres (âgés de moins de 17 ans) au Manitoba et de la région (nord-ouest de l'Ontario et Saskatchewan). Son bureau se trouve au Centre des sciences de la santé, à Winnipeg.</p>
Parents, Friends and Family of Trans Individuals (PFFOTI)	<p>www.rainbowresourcecentre.org/programming/</p> <p>PFFOTI est un groupe de soutien social qui s'adresse aux parents, aux amis et aux membres de la famille des personnes transgenres. Le groupe se réunit au Rainbow Resource Centre et est ouvert au grand public.</p>
Rainbow Resource Centre	<p>www.rainbowresourcecentre.org/</p> <p>Le Rainbow Resource Centre sert la communauté gaie, lesbienne, bisexuelle, transgenre, bispirituelle et intergenre et leurs communautés alliées à Winnipeg, dans l'ensemble du Manitoba ainsi que dans le nord-ouest de l'Ontario. Il offre un lieu sûr où les enfants et les jeunes transgenres ou d'une diversité de genres ne se sentent pas jugés et où ils peuvent être eux-mêmes et explorer leur identité de genre. Aucune pression n'est exercée pour qu'un enfant ou un jeune adopte une identité transgenre en particulier ou suive un chemin précis pour sa transition.</p> <p>Le centre offre des conseils, une éducation et une formation contre l'homophobie ainsi que des programmes et des services à l'intention des jeunes. Il s'agit également d'un lieu de rencontre pour les groupes communautaires et les groupes de soutien par des pairs. Enfin, il offre des programmes communautaires gratuits ou à faible coût (p. ex. club de lecture, club de tricot, cours d'art, yoga, tai-chi, danse de salon). Le centre accueille une vaste bibliothèque à laquelle les membres peuvent s'abonner et qui contient une collection de livres, de DVD, de revues, de livres audio et de magazines qui portent tous sur des thèmes LGBBTQ.</p> <p>Le centre s'efforce non seulement de fournir un espace sûr pour soutenir la communauté, mais aussi d'agir comme un lieu de rencontre où les membres de la communauté pourront venir apprendre et se réunir. Il fait office de lieu de soutien, est axé sur la réduction des méfaits et repose sur la croyance selon laquelle il est important d'offrir un espace propice à une croissance et à un apprentissage sains.</p>



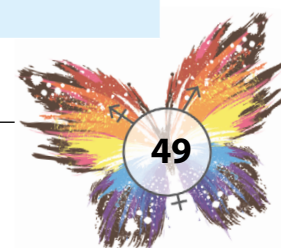
Services de soutien au Manitoba

<p>Sexuality Education Resource Centre (SERC) Manitoba</p>	<p>www.serc.mb.ca/lgbt/ www.serc.mb.ca/programs-and-services/lgbt-program/</p> <p>Cette organisation communautaire, sans but lucratif et pro-choix se consacre à la promotion de la santé sexuelle par l'éducation. Le centre offre des programmes d'affirmation de l'identité et de soutien à l'intention des personnes LGBT* (lesbiennes, gaies, bisexuelles, bispirituelles, transgenres, transsexuelles, queer et en questionnement, intersexuées et asexuées), à leurs familles et à leurs amis au Manitoba.</p> <p>Le centre a deux bureaux au Manitoba :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ SERC Winnipeg ■ SERC Brandon <p>SERC Brandon offre des mesures de soutien et des programmes communautaires aux personnes LGBT* qui résident à Brandon et dans l'ouest du Manitoba, y compris des occasions d'apprentissage pour les personnes LGBT*, des ateliers d'éducation communautaires, de l'information, des conseils et du soutien.</p>
<p>Transgender Health Clinic, Clinic Community Health</p>	<p>http://klinik.mb.ca/health-care/specialized-services/transgender-health-klinik/</p> <p>Klinik Community Health, Transgender Health Clinic est un organisme sensibilisé aux réalités trans et respectueux envers les personnes trans, qui s'est donné pour mission d'offrir des services de santé spécialisés aux personnes transgenres qui ne peuvent recevoir ces services ailleurs.</p>
<p>Two-Spirited People of Manitoba Inc.</p>	<p>www.twospiritmanitoba.ca/</p> <p>La mission de cette organisation est d'améliorer la qualité de vie des personnes bispirituelles au Manitoba. Cela suppose la collecte de fonds et l'offre de services appropriés de sensibilisation, d'éducation, de santé, de logement, de formation professionnelle et d'épanouissement culturel.</p>
<p>Winnipeg Transgender Support Group</p>	<p>http://winnipegtransgendergroup.com/</p> <p>Cet organisme dirigé par des bénévoles transgenres et intersexués est actif à Winnipeg depuis 1998. Son principal objectif est d'offrir un soutien par des pairs et de l'information pour tous ceux qui souhaitent explorer les questions de l'identité de genre ou de la transition dans un environnement qui favorise l'affirmation de l'identité. Le groupe invite les personnes de tous âges, sexes et milieux culturels à se joindre à lui, sans frais ni obligation. Le groupe se réunit au Rainbow Resource Centre et est ouvert au grand public.</p>



Il est possible d'obtenir de l'information destinée aux enfants et aux jeunes transgenres ou d'une diversité de genres et à leurs familles auprès des services de soutien canadiens et internationaux suivants.

Services de soutien au Canada	
Association canadienne des professionnels en santé des personnes transsexuelles (CPATH)	<p>www.cpath.ca/</p> <p>La CPATH est la plus grande organisation professionnelle nationale pour la santé des personnes transgenres dans le monde. Leurs membres – étudiants en médecine, travailleurs sociaux et psychologues, par exemple – s'identifient comme faisant partie de la communauté des personnes transgenres ou d'une diversité de genres qu'ils représentent. À titre d'organisation professionnelle interdisciplinaire, la CPATH s'efforce de faire en sorte que les personnes transgenres ou d'une diversité de genres soient mieux comprises et soignées par les professionnels de la médecine, de la psychologie, du droit, du travail social, du counseling, de la psychothérapie, de l'étude de familles, de la sociologie, de l'anthropologie, de la sexologie, de l'orthophonie et d'autres domaines connexes. La CPATH s'efforce d'inclure des représentants de groupes de soutien communautaire et des personnes transgenres et d'une diversité de genres dans ses comités et son conseil d'administration ainsi que comme membres de l'Association, de façon générale.</p>
Gender Creative Kids/Enfants Transgenres Canada	<p>http://gendercreativekids.ca/about/</p> <p>Cet organisme communautaire sans but lucratif a été lancé par un groupe de parents et a été enregistré au Québec en avril 2013. Il met sur pied des groupes de soutien et de défense des droits pour les parents, offre des cours de formation pour les écoles et d'autres organisations, organise des ateliers et contribue à créer des espaces sûrs pour les enfants de genre créatif. Le site offre des ressources pour soutenir les enfants de genre créatif et les aider à affirmer leur identité au sein de leurs familles, de leurs écoles et de leurs collectivités. Les auteurs du site espèrent qu'en offrant des informations et des occasions de réseautage aux parents et aux tuteurs, aux éducateurs, aux fournisseurs de services de santé et de services sociaux, aux chercheurs, aux militants ainsi qu'aux enfants et aux jeunes partout au Canada, ils contribueront à transformer notre monde en un endroit sûr, joyeux et propice à l'affirmation de l'identité de tous les enfants.</p>
The Native Youth Sexual Health Network (NYSHN)	<p>www.nativeyouthsexualhealth.com/</p> <p>Le réseau NYSHN est un organisme dirigé par les jeunes Autochtones et pour les jeunes Autochtones. Il se penche sur un éventail de questions allant de la santé sexuelle et reproductive aux droits et à la justice. L'organisme est actif d'un bout à l'autre du Canada et des États-Unis.</p>
TransParent Canada	<p>www.transparentcanada.ca/</p> <p>TransParent Canada est un organisme affilié à la section St. Catharines, en Ontario, de PFLAG Canada (Parents, Friends, and Family of Lesbians and Gays inc.). Le site Web offre du soutien aux familles et aux amis des personnes transgenres ou d'une diversité de genres. L'organisme est ouvert à tous. Les parents, frères et sœurs, collègues, fournisseurs de soins de santé, membres du clergé ou toute personne qui pourrait connaître et souhaiterait soutenir un enfant, un jeune ou un adulte dans sa transition pourra tirer profit des services offerts par cet organisme. TransParent Canada fait la promotion de la diversité humaine et constitue une tribune pour l'affirmation de l'identité, la responsabilisation et la célébration de la diversité.</p>



Services de soutien internationaux

**World
Professional
Association for
Transgender
Health (WPATH)**

www.wpath.org/site_home.cfm/

Cet organisme professionnel et éducatif à but non lucratif, interdisciplinaire est voué à la santé des personnes transgenres. Les membres de cette association, parmi lesquels figurent des professionnels, des bienfaiteurs et des étudiants, prennent part à des recherches cliniques et universitaires en vue de rendre la médecine plus factuelle et s'efforcent de promouvoir des soins de haute qualité à l'intention des personnes transsexuelles, transgenres ou d'une diversité de genres à l'échelle internationale.



Annexe B : Ressources sélectionnées en versions électronique et papiers

Jeunes

Stephanie CHO, Carolyn LAUB, Sean Saifa M. WALL, Chris DALEY et Courtney JOSLIN, *Beyond the Binary: A Tool Kit for Gender Identity Activism in Schools*. Oakland, Californie : Gay-Straight Alliance Network, Transgender Law Center et National Center for Lesbian Rights, 2004. Accessible en ligne à <https://gsanetwork.org/files/getinvolved/BeyondtheBinary-Manual.pdf> (consulté le 5 mai 2016).

Cette ressource s'adresse aux leaders étudiants, aux militants et aux jeunes d'une diversité de genres qui souhaitent s'opposer au binarisme des genres masculins et féminins dans les écoles en exigeant la mise en place de politiques inclusives pour tous les genres dans les écoles et en sensibilisant les élèves et le personnel aux questions qui touchent les personnes transgenres ou d'une diversité de genres.

GSA NETWORK, *About Us*, [En ligne], 5 mai 2016. gsanetwork.org/about-us

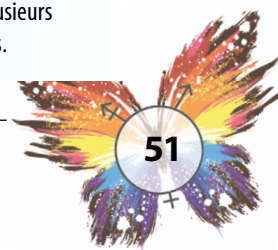
Le réseau GSA Network est une organisation de personnes LGBTQ vouée à la promotion de la justice entre les races et les genres. Il vise à outiller et à former les personnes allosexuelles, transgenres ou d'une diversité de genres ainsi que les jeunes leaders alliés afin qu'ils puissent non seulement mener des activités de défense des droits, mais aussi organiser et mobiliser un mouvement intersectionnel pour des écoles plus sûres et des collectivités plus saines.

Susan KUKLIN, *Beyond Magenta: Transgender Teens Speak Out*, Somerville, Massachusetts : Candlewick Press, 2014.

Ce livre repose sur les réunions et entretiens que Susan Kuklin a tenus avec six jeunes adultes transgenres ou d'une diversité de genres. L'auteur et photographe représente les adolescents et leurs histoires de façon réfléchie et respectueuse avant, pendant et après l'acceptation personnelle du genre qu'il préfère. Le livre présente des portraits, des photographies de famille et des images candides qui permettent d'améliorer et d'approfondir notre compréhension de la transformation émotionnelle et physique de chaque participant. Les six personnes mises en vedette dans le livre présentent une histoire unique qui reflète leur propre dynamique familiale, leur expérience de vie, leur genre et la transition qu'elles ont vécue en reconnaissance de leur moi authentique.

TRANSGENDER LAW CENTER, « TRUTH—Share Your Story », [En ligne], 25 mai 2016. transgenderlawcenter.org/programs/truth/truth-share-your-story.

L'initiative du Transgender Law Center, TRUTH—Share Your Story, permet à des personnes transgenres ou d'une diversité de genres de présenter leur histoire. Elle vise à renforcer l'empathie et la compréhension et à inciter les jeunes à partager leur histoire dans leurs propres mots et à leur manière. Le site Web offre une trousse d'outils pour aider les jeunes à se préparer à raconter leur histoire. Il présente également des services de soutien visant à aider les jeunes à réfléchir aux avantages et aux risques associés à leur décision de partager leur histoire. Le site peut aider également les jeunes qui souhaitent adapter leur récit pour un vaste public. Le site propose également plusieurs reportages vidéo mettant en vedette des jeunes transgenres ou d'une diversité de genres et leurs familles.



Parents ou tuteurs

Erica BARZ et Loz OWEN, *Our Trans Loved Ones: Questions and Answers for Parents, Families, and Friends of People Who Are Transgender and Gender Expansive*, Washington, D.C. : Parents, Families, and Friends of Lesbians and Gays, Inc., 2008, 2015. Accessible en ligne à <https://www.pflag.org/sites/default/files/Our%20Trans%20Loved%20Ones.pdf> (consulté le 25 mai 2016).

Cette ressource se veut un point de départ pour les parents ou tuteurs, membres de la famille, amis et alliés des gens qui affirment leur identité à titre de personnes transgenres ou d'une diversité de genres. La publication de PFLAG, mise à jour en 2015, contient une mine de renseignements, y compris des anecdotes personnelles, des avis d'experts et bien plus encore.

Stephanie BRILL et Rachel PEPPER, *Transgender Child: A Handbook for Families and Professionals*, San Francisco, Californie, Cleis Press Inc., 2008.

Ce guide complet et instructif explore les difficultés uniques auxquelles font face les familles d'enfants transgenres ou d'une diversité de genres. Il met l'accent sur la variance de genre chez les enfants et les jeunes, de la naissance à l'université, et se penche sur les pratiques parentales, les stades de développement, la divulgation à des tiers, le travail avec l'école, les enjeux juridiques et médicaux et bien plus encore.

Canadian Broadcasting Corporation (CBC), *Inspiring Parents of Transgender Children* – CBC Video Resources, 24 août 2015. *DOC ZONE*. www.cbc.ca/doczone/features/transgender-children-inspiring-parents (consulté le 24 mai 2016).

Accessible dans la *DOC ZONE* de la CBC, cette ressource portant sur les enfants transgenres et leur famille propose des vidéos qui décrivent les histoires et les expériences de différentes familles. Le site Web témoigne de la réalité vécue par les personnes qui vivent un conflit avec le genre qui leur a été assigné à la naissance. Souvent, l'évidence de ce conflit est particulièrement flagrante dans les récits d'enfants et de jeunes transgenres ou d'une diversité de genres. Les vidéos de la CBC mettent en vedette certains parents inspirants qui aiment, soutiennent et acceptent pleinement leurs enfants transgenres et de genre créatif tels qu'ils sont. L'ensemble de ces récits montrent qu'en s'ouvrant à la diversité, les parents préparent le terrain à une acceptation plus large.

Diane EHRENSAFT, *Gender Born, Gender Made: Raising Healthy Gender-Nonconforming Children*, New York, État de New York : Experiment, 2011.

Il s'agit d'un guide destiné aux parents, aux tuteurs et aux thérapeutes d'enfants qui ne s'identifient pas à leur sexe biologique et dont le genre est créatif ou non conforme. L'auteur incite les responsables d'enfants de genre créatif ou non conforme à soutenir ces enfants dans l'exploration de leur identité de genre.



Fiona Joy GREEN et May FRIEDMAN, éd., *Chasing Rainbows: Exploring Gender Fluid Parenting Practices*, Toronto, Ontario : Demeter Press, 2013.

Cette ressource aide à mieux comprendre les approches souples et sensibles au genre que les parents féministes utilisent dans l'éducation de leurs enfants. Le livre, qui rassemble les perspectives et les expériences de chercheurs, de militants et de membres de la communauté, vise à entamer un dialogue sur les enjeux associés à l'exploration et à l'adoption à long terme d'une approche éducative sensible au genre dans un monde très normatif sur le plan du genre.

Linda GROMKO, *Where's My Book? A Guide for Transgender and Gender Non-Conforming Youth, Their Parents, and Everyone Else*, Philadelphie, Pennsylvanie : Bainbridge Books, 2015.

Linda Gromko est une médecin de famille qui a travaillé avec la communauté des personnes transgenres ou de genre conforme pendant près de deux décennies. Dans cet ouvrage, elle décrit les principes fondamentaux de l'identité et de l'expression de genre, de l'orientation sexuelle, de la puberté, des bloqueurs de puberté, des traitements hormonaux et des chirurgies de réattribution sexuelle. Elle partage les expériences de ses patients, ses connaissances et des informations pratiques pour aider les gens à survivre et à s'épanouir dans un environnement souvent hostile. Parmi les sujets examinés, mentionnons l'affirmation publique de l'identité de genre, les parents, les problèmes à l'école, la vie avec la dépression, l'amour et la sexualité. Cet ouvrage vise à donner aux enfants et aux jeunes de genre créatif ou non conforme certaines des informations dont ils ont besoin pour devenir des personnes heureuses, productives, aimantes et aimées. De même, il fournit des informations essentielles aux parents, aux éducateurs et aux fournisseurs de soins de santé.

HUMAN RIGHTS CAMPAIGN (HRC), *Explore: Transgender Children and Youth*, [En ligne], 25 mai 2016. <http://www.hrc.org/explore/topic/transgender-children-youth>

Le site Web de Human Watch Campaign, dont le siège se trouve aux États-Unis, offre diverses ressources aux parents et aux familles d'enfants et de jeunes transgenres ou d'une diversité de genres. Ces ressources aident les parents à comprendre et à soutenir leurs enfants dans l'affirmation de leur identité et de leur expression de genre. Le site propose également des suggestions sur la façon dont les parents peuvent discuter avec les fournisseurs de soins de santé de leurs enfants ainsi que des réponses d'experts aux questions de parents qui s'interrogent sur la possibilité que leur enfant soit transgenre et sur le processus de transition à l'école. Le site offre aussi une carte géographique des programmes de soins cliniques qui sont offerts sur le territoire des États-Unis.



Educateurs

AMERICAN PSYCHOLOGICAL ASSOCIATION, *Supporting Transgender and Gender Diverse Students in Schools: Key Recommendations for School Administrators*, Washington, D.C., American Psychological Association, 2015. Accessible en ligne à www.apa.org/pi/lgbt/programs/safe-supportive/lgbt/school-administrators.pdf (consulté le 25 mai 2016).

Cette ressource fait partie d'une série de guides d'information sur la promotion de la résilience pour les élèves d'une diversité de genres et appartenant à une minorité sexuelle. Elle a été produite par l'American Psychological Association (div. 16 [School Psychology] et div. 44 [Society for the Psychological Study of Lesbian, Gay, Bisexual and Transgender Issues]). La série décrit les pratiques exemplaires à l'intention des éducateurs, des conseillers scolaires, des administrateurs et du personnel des écoles, à la lumière des recherches les plus récentes portant sur les besoins des élèves lesbiennes, gais, bisexuels, transgenres, allosexuels, d'une diversité de genres, en questionnement et intersexués. Cette ressource fournit des recommandations clés pour la création d'un milieu sécuritaire et ouvert à une diversité de genres, dans lequel sont mises en application de solides politiques contre l'intimidation et la discrimination.

Les guides suivants font également partie de la série :

- *How Educators Can Support Families with Gender Diverse and Sexual Minority Youth: Promoting Resiliency for Gender Diverse and Sexual Minority Students in Schools*
- *Key Terms and Concepts in Understanding Gender Diversity and Sexual Orientation among Students*
- *School-Based Risk and Protective Factors for Gender Diverse and Sexual Minority Children and Youth: Improving School Climate*
- *Supporting Transgender and Gender Diverse Students in Schools: Key Recommendations for School Health Personnel*

MEDIA EDUCATION FOUNDATION. Page d'accueil, [En ligne], 25 mai 2016. www.mediaed.org.

La Media Education Foundation est un producteur et un distributeur de films documentaires et d'autres ressources d'information destinées au public. L'organisation a pour but d'inspirer une réflexion critique sur les répercussions sociales, politiques et culturelles des médias de masse américains, y compris les vidéos sur les médias et le genre. Le site offre des informations sur les vidéos et les films qui traitent de diverses questions liées au genre, à l'identité de genre et à l'expression de genre.

Asaf ORR, National Center for Lesbian Rights (NCLR), et Joel BAUM, Gender Spectrum, en collaboration avec la National Education Association (NEA), l'American Civil Liberties Union (ACLU) et la Human Rights Campaign (HRC) Foundation, *Schools in Transition: A Guide for Supporting Transgender Students in K-12 Schools*, 3 août 2015. www.nclrights.org/wp-content/uploads/2015/08/Schools-in-Transition-2015.pdf (consulté le 4 mai 2016).

Cette ressource américaine fournit un guide pour la création d'un environnement scolaire sûr, solidaire et inclusif pour les jeunes transgenres ou d'une diversité de genres. Destiné aux administrateurs, aux enseignants, aux parents et aux autres adultes qui travaillent avec les jeunes, le guide traite de sujets allant des concepts de base du genre à l'importance de l'affirmation de son identité de genre, en passant par les pratiques exemplaires en matière d'accès aux salles de toilette. Il y est aussi question du travail auprès des parents qui ne soutiennent pas leurs enfants. Le National Center for Lesbian Rights et le Gender Spectrum ont orienté la rédaction du guide, de concert avec la National Education Association (NEA), l'American Civil Liberties Union (ACLU) et la Human Rights Campaign (HRC) Foundation.



WELCOMING SCHOOLS, Page d'accueil, [En ligne], 25 mai 2016.
www.welcomingschools.org.

Ce site Web, parrainé par la Human Rights Campaign Foundation, propose une approche globale pour la création d'écoles élémentaires respectueuses et propices à l'affirmation de l'identité de genre qui disposent de ressources et d'occasions d'apprentissage professionnel. Les ressources fournies sont destinées à promouvoir la diversité familiale, à favoriser la création d'écoles inclusives envers les élèves LGBTQ, à prévenir l'intimidation et les stéréotypes liés au genre et à soutenir les élèves transgenres et d'une diversité de genres.

Grand public

AGENCE DE LA SANTÉ PUBLIQUE DU CANADA, *Questions et réponses : L'orientation sexuelle à l'école*. Ottawa (Ontario) : Agence de la santé publique du Canada, 2010. Accessible en ligne à www.sieccan.org/pdf/phac_orientation_qa-fr.pdf (consulté le 25 mai 2016).

Ce document fournit des réponses à certaines des questions les plus fréquentes que les éducateurs, les parents ou tuteurs, les administrateurs scolaires et les professionnels de la santé pourraient avoir sur l'identité de genre dans le contexte scolaire canadien.

Diane EHRENSAFT, *Gender Born, Gender Made: Raising Healthy Gender-Nonconforming Children*, New York, État de New York : Experiment, 2011.

Ce guide à l'intention des parents, de cliniciens et des éducateurs se penche sur les dilemmes philosophiques et les préoccupations concrètes de la vie quotidienne qui touchent les personnes qui travaillent avec des enfants qui n'entrent pas dans le moule « type » relatif aux genres.

GENDER SPECTRUM, *About Us*, [En ligne], 25 mai 2016.
www.genderspectrum.org/quick-links/about-us/.

Cette ressource combine des résultats de recherche, des méthodes d'action sociale et des théories sur le sujet des jeunes transgenres de même que des enfants et des jeunes d'une diversité de genres ou créatif. Le livre est divisé en trois sections qui traitent de perspectives théoriques et cliniques, éducatives et communautaires. Les enjeux et problèmes précis qui sont traités ont trait à l'éducation, au travail social, à la médecine et au counseling. Les recommandations seront utiles aux parents, aux familles, aux praticiens qui offrent des services médicaux ou cliniques ainsi qu'aux éducateurs. Ce livre bien étayé et accessible sera utile à de nombreuses personnes engagées à améliorer la vie des enfants et des jeunes d'une diversité de genres ou créatif.



Elizabeth J. MEYER et Annie Pullen SANSAÇON, éd., *Supporting Transgender and Gender Creative Youth: Schools, Families, and Communities in Action*, New York, État de New York : Peter Lang, 2014.

Cette ressource combine des résultats de recherche, des méthodes d'action sociale et des théories sur le sujet des jeunes transgenres de même que des enfants et des jeunes d'une diversité de genres ou créatif. Le livre est divisé en trois sections qui traitent de perspectives théoriques et cliniques, éducatives et communautaires. Les enjeux et problèmes précis qui sont traités ont trait à l'éducation, au travail social, à la médecine et au counseling. Les recommandations seront utiles aux parents, aux familles, aux praticiens qui offrent des services médicaux ou cliniques ainsi qu'aux éducateurs. Ce livre bien étayé et accessible sera utile à de nombreuses personnes engagées à améliorer la vie des enfants et des jeunes d'une diversité de genres ou créatif.

TRANS YOUTH FAMILY ALLIES (TYFA), Page d'accueil, [En ligne], 25 mai 2016.

Trans Youth Family Allies est né d'un groupe de discussion de parents et s'intéresse aux besoins des jeunes transgenres et d'une diversité de genres et de leurs familles. L'organisation vise à outiller les enfants et les familles en s'associant avec des éducateurs, des fournisseurs de services et des collectivités afin de soutenir la création d'environnements favorables à l'expression du genre et propices au respect. Le site Web offre des ressources pour les parents, les tuteurs, les professionnels de la santé et les éducateurs.



Les termes et définitions du présent glossaire n'ont pas été sélectionnés afin d'étiqueter les gens, mais plutôt afin de servir de descripteurs fonctionnels utiles. Les termes ci-après, à l'instar de tous les mots, désignent des concepts sociaux qui évoluent au fil du temps. Les mots changent et apparaissent sans cesse. Ils unissent les membres d'une communauté et les divisent selon l'expérience, la politique et l'appartenance. Comme les termes et définitions qui suivent ne sont pas normalisés, ils peuvent être employés de manières différentes, par des personnes et des organisations différentes et dans des régions différentes.

Bien que les termes suivants figurent parmi ceux les plus couramment utilisés, les personnes et les groupes peuvent préférer d'autres termes pour décrire leur identité ou leur expression de genre. Les étiquettes et les identités devraient être le choix des personnes concernées au lieu d'être dictés par les autres. La biologie ne définit pas l'identité. L'identité ne se résume pas à une expression ou à un comportement.

Les définitions utilisées ici proviennent du document d'accompagnement *Des écoles sûres et accueillantes – Guide pour l'équité et l'inclusion dans les écoles du Manitoba* (MB MonAGH.ca) (Fonds Égale Canada pour les droits de la personne et ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur). Pour d'autres définitions, reportez-vous à la section Termes et concepts du document à www.edu.gov.mb.ca/m12/ecole_sure/monagh/docs/termes.pdf.

bispirituel (adj.)

Le terme bispirituel est apparu en 1990, à la troisième conférence intertribale annuelle des gais et lesbiennes des Premières nations à Winnipeg. Ce terme spirituel a été adopté à l'époque par les participants autochtones à la conférence s'identifiant comme gais, lesbiennes, bisexuels et trans. Le terme est à présent employé par nombre d'Autochtones LGBTQ de Turtle Island. Le mot est propre aux Amérindiens LGBTQ parce que les liens des Premières nations au territoire et à l'écologie sont d'ordre culturel, historique et familial. (Albert McLeod, cité dans Égale Canada).

cisgenre (adj.)

Renvoie à une personne dont l'identité et l'expression de genre correspondent au sexe assigné à la naissance. (Égale Canada)

COFAB

Acronyme anglais signifiant *coercively assigned female at birth*. Renvoie aux personnes auxquelles on a assigné le sexe féminin à la naissance et qui ont grandi dans un rôle de sexe féminin qui ne correspondait pas à leur identité de genre.

COMAB

Acronyme anglais signifiant *coercively assigned male at birth*. Renvoie aux personnes auxquelles on a assigné le sexe masculin à la naissance et qui ont grandi dans un rôle de sexe masculin qui ne correspondait pas à leur identité de genre.



d'une diversité de genres/de genre créatif

Désigne une personne dont l'expression ou l'identité de genre diffère des attentes stéréotypées, culturelles ou sociétales fondées sur le sexe assigné et le genre. (Égale Canada).

discrimination

« Traitement non équitable ou préjudiciable d'une personne ou d'un groupe de personnes, traitement injuste fondé sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre » [traduction libre] (Girl's Best Friend Foundation, et Advocates for Youth⁶³).

Traitement non équitable de personnes ou de groupes marginalisés depuis longtemps par une personne, un groupe ou une institution qui, par le déni de certains droits relatifs à l'éducation, politiques, sociaux, économiques et culturels, entraîne l'inégalité ou la subordination.

Selon la Commission canadienne des droits de la personne, la discrimination, la discrimination est le fait de réserver à une personne ou à un groupe un traitement défavorable en raison d'un motif comme la race, l'âge, un handicap, etc. Ces raisons sont connues comme des **motifs de discrimination**.

Les lois sur les droits de la personne définissent la discrimination comme le fait d'établir une distinction entre certaines personnes ou certains groupes en se fondant sur de tels motifs.

Lorsqu'une personne est traitée moins favorablement qu'une autre en raison de son orientation sexuelle, réelle ou perçue, de son sexe, de son identité ethnique, de sa religion, etc. (Schools OUT UK).

dysphorie de genre

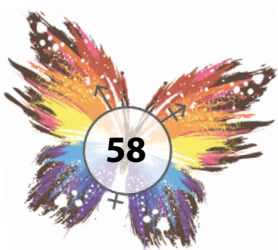
« Terme médical qui désigne un mécontentement ou un malaise à l'égard du rôle de genre que la culture attribue au sexe biologique; le terme déplaît à nombre de personnes transgenres parce qu'il suggère qu'elles ont un problème; peut coïncider ou non avec la *dysphorie sexuelle* » [traduction libre] (Girl's Best Friend Foundation, et Advocates for Youth⁶⁴).

expression de genre

Façon dont une personne se présente et communique son identité de genre à la société par la tenue vestimentaire, le langage verbal et corporel, la coiffure, la voix ainsi que l'accentuation ou l'atténuation de traits corporels ou de comportements utilisés en public pour exprimer son genre – masculin, féminin ou autre. Les traits et les comportements associés à la masculinité et à la féminité sont propres à la culture et changent avec le temps. L'expression de genre n'est pas une indication de l'orientation sexuelle. (S'appelle aussi *présentation de genre*.) (Égale Canada)

genre

Classification sociale voulant qu'une personne soit de sexe masculin ou féminin. Tandis que le sexe est une classification externe, le genre se révèle dans un contexte social. (Égale Canada)



identité de genre (ou identité sexuelle)

Expérience intime et personnelle de son genre, sentiment profond d'être un homme ou une femme, ou d'appartenir entièrement à un autre genre.

Le genre d'une personne correspond ou non au sexe assigné à sa naissance. Étant donné que l'identité de genre est interne, elle n'est pas nécessairement visible. (Égale Canada)

intergenre (adj.)

Désigne la personne dont l'identité de genre ne correspond pas aux attentes de la société. Les personnes qui se reconnaissent comme intergenres s'identifient à la fois au genre masculin et féminin, à l'un ou à l'autre, ou rejettent totalement la notion de binarité des genres.

Les personnes intergenres s'identifient ou non comme trans. (Égale Canada)

intersexué/intersexuel (adj.)

Désigne une personne dont les caractéristiques chromosomiques, hormonales ou anatomiques ne correspondent pas aux conceptions traditionnelles de ce qu'est un homme ou une femme. Nombre de personnes considèrent que le terme *intersexué* les stigmatise, compte tenu des diagnostics posés par les médecins sur des nourrissons, des enfants et de jeunes adultes (chez certains, il faut attendre la puberté avant de poser un tel diagnostic). L'identité de genre peut poser un problème aux personnes intersexuées, comme pour tous les humains. (Égale Canada)

orientation sexuelle

Capacité d'éprouver une attirance émotionnelle et sexuelle profonde pour une autre personne en fonction du sexe ou du genre de celle-ci. (Égale Canada)

sans genre

N'ayant pas de genre. Souvent utilisé par les personnes qui s'identifient comme n'ayant pas de genre ou sans identité de genre.

sexe/sexe assigné

Classification biologique voulant qu'une personne soit de sexe masculin ou féminin, ou intersexe. Le plus souvent, le sexe est assigné à la naissance par un professionnel de la santé et s'appuie sur une évaluation visuelle de l'anatomie externe. (Égale Canada).

sortir/sortie du placard

« 1. Processus par lequel la personne LGBTQ reconnaît son orientation non hétérosexuelle et l'intègre à sa vie privée et sociale.

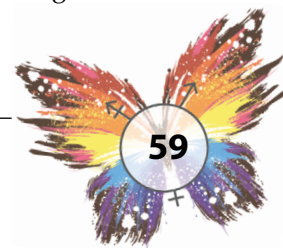
2. Le fait de révéler son orientation sexuelle ou identité de genre » [*traduction libre*] (The Alberta Teachers' Association).

« Prise de conscience et expression de son orientation sexuelle ou identité de genre. » [*traduction libre*] (Girl's Best Friend Foundation, et Advocates for Youth⁶³).

Processus de prise de conscience et d'acceptation de son identité trans et dévoilement de son identité à autrui.

système binaire des genres

Système qui oblige tous les gens à appartenir à seulement l'une de deux catégories — soit les hommes ou les femmes, les garçons ou les filles. Dans ce système, on s'attend à ce que les hommes et les femmes présentent une apparence et un comportement précis qui diffèrent de ceux de l'autre catégorie.



trans (adj)

Terme courant qui désigne les identités et expériences transgenres, transsexuelles ou non conformes au genre. Bien qu'il soit souvent utilisé comme un terme générique, certaines personnes l'utilisent pour se définir. (Égale Canada)

transgenre (adj)

Personne qui ne s'identifie pas, en partie ou en totalité, au genre associé à son sexe assigné à la naissance (antonyme de cisgenre). Mot général qui désigne souvent un vaste éventail d'identités et d'expressions du genre. Une personne transgenre *se définit comme étant de sexe masculin ou féminin, bispirituelle, intergenre, bigenre, de genre fluide, transsexuelle, de genre créatif, panggenre, homme ou garçon trans, femme ou fille trans, indépendante dans l'expression du genre, sans genre, en transition homme vers femme, en transition femme vers homme, intersexuée ou autre*. Les personnes transgenres (à l'instar des personnes cisgenres) s'identifient comme hétérosexuelles, gaies, etc. (Égale Canada)

transsexuel (adj)

Personne dont le sexe assigné à la naissance ne correspond pas à son identité de genre. La transsexuelle s'identifie comme une femme, et le transsexuel, comme un homme. Certaines personnes transsexuelles transforment leur corps (p. ex., par le réassignement sexuel chirurgical ou l'hormonothérapie) et leur expression de genre conformément à leur identité de genre. Beaucoup se disent transgenres plutôt que transsexuels, parce que les origines psychiatriques du terme *transsexuel* leur déplaisent. (Égale Canada)

transition

Processus grâce auquel une personne modifie son apparence ou son corps pour qu'ils correspondent à son genre (appelé aussi processus *d'affirmation du genre*). La transition n'a pas le même sens pour tout le monde, notamment pour des raisons d'accès, de sécurité et de choix personnel. Choisie librement, elle désigne la modification de l'apparence, de la présentation ou des fonctions physiques par des procédés médicaux, chirurgicaux ou autres. (Égale Canada)



Sources:

- THE ALBERTA TEACHERS' ASSOCIATION. What Does LGBTQ Mean? *Magazine de l'ATA* 92.3, [En ligne], 5 mars 2012. <https://www.teachers.ab.ca/Publications/ATA%20Magazine/Volume%2092/Number-3/Pages/What-does-LGBTQ-mean.aspx> (consulté le 18 août 2016).
- COMMISSION CANADIENNE DES DROITS DE LA PERSONNE. Qu'est-ce que la discrimination? *Je veux en savoir plus sur les droits de l'homme*, [En ligne], 24 mai 2016. www.chrc-ccdp.ca/fra/content/qu%E2%80%99est-ce-que-la-discrimination.
- FONDS ÉGALE CANADA POUR LES DROITS DE LA PERSONNE. « Termes et concepts », *MonAGH.ca*, [En ligne], mai 2016. www.edu.gov.mb.ca/m12/ecole_sure/monagh/docs/termes.pdf.
- FONDS ÉGALE CANADA POUR LES DROITS DE LA PERSONNE et MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR. *Des écoles sûres et accueillantes – Guide pour l'équité et l'inclusion dans les écoles du Manitoba (MB MonAGH)*, Winnipeg, Manitoba, 2014. Accessible en ligne à www.edu.gov.mb.ca/m12/ecole_sure/monagh/index.html (consulté le 17 mai 2016).
- GIRL'S BEST FRIEND FOUNDATION, AND ADVOCATES FOR YOUTH. Appendix 2: Glossary. *Creating Safe Space for GLBTQ Youth: A Toolkit*, Washington, D.C., Girl's Best Friend Foundation et Advocates for Youth, 2005. Accessible en ligne à www.advocatesforyouth.org/storage/advfy/documents/safespace.pdf (consulté le 25 mai 2016).
- SCHOOLS OUT UK. Definitions – *Student Tool Kit*, [En ligne], 25 mai 2016. www.schools-out.org.uk/STK/Definitions.htm.



Remarques



Bibliographie

- ADVOCATES FOR YOUTH. « Glossary », *Creating Safe Space for GLBTQ Youth: A Toolkit*. www.advocatesforyouth.org/publications/607?task=view (consulté le 25 mai 2016).
- AGENCE DE LA SANTÉ PUBLIQUE DU CANADA. *Questions et réponses : l'identité sexuelle à l'école*, Ottawa, Ontario, Agence de la santé publique du Canada, 2010. Accessible en ligne : http://publications.gc.ca/collections/collection_2012/aspc-phac/HP5-97-2-2011-fra.pdf.
- AGENCE DE LA SANTÉ PUBLIQUE DU CANADA. *Questions et réponses : l'identité sexuelle à l'école*, modifié le 7 mars 2014. <http://www.phac-aspc.gc.ca/std-mts/rp/gi-is/index-fra.php> (consulté le 17 mai 2016).
- ALBERTA EDUCATION. *Guidelines for Best Practices: Creating Learning Environments That Respect Diverse Sexual Orientations, Gender Identities and Gender Expressions*, Edmonton, Alberta Education, 2016. Accessible en ligne : <https://education.alberta.ca/media/1626737/91383-attachment-1-guidelines-final.pdf>.
- THE ALBERTA TEACHERS' ASSOCIATION. « What Does LGBTQ Mean? », *ATA Magazine*, vol. 92, n° 3, 5 mars 2012. www.teachers.ab.ca/Publications/ATA%20Magazine/Volume%2092/Number-3/Pages/What-does-LGBTQ-mean.aspx (consulté le 18 août 2016).
- ALLSORTS YOUTH PROJECT. Page d'accueil. <http://www.allsortsyouth.org.uk/> (consulté le 22 août 2016).
- AMERICAN CIVIL LIBERTIES UNION (ACLU), et GAY, LESBIAN AND STRAIGHT EDUCATION NETWORK (GLSEN). *Know Your Rights: A Guide for Trans and Gender Nonconforming Students*, New York, ACLU et GLSEN, s. d.
- AMERICAN PSYCHIATRIC ASSOCIATION. *Diagnostic and Statistical Manual of Mental Disorders (DSM-5)*, 5th Ed., Arlington, Virginia, American Psychiatric Association, 2013.
- AMERICAN PSYCHIATRIC ASSOCIATION. *DSM-5*. <https://www.psychiatry.org/psychiatrists/practice/dsm> (consulté le 10 juin 2016).
- AMERICAN PSYCHIATRIC ASSOCIATION. *DSM-5 Development*. www.dsm5.org/Pages/Default.aspx (consulté le 10 juin 2016).
- AMERICAN PSYCHIATRIC ASSOCIATION. *Highlights of Changes from DSM-IV-TR to DSM-5*. www.dsm5.org/Documents/changes-from-dsm-iv-tr-to-dsm-5.pdf (consulté le 4 mai 2016).
- AMERICAN PSYCHOLOGICAL ASSOCIATION. *Answers to Your Questions about Transgender People, Gender Identity and Gender Expression*, Washington, DC, American Psychological Association, 2011, 2014. Accessible en ligne : www.apa.org/topics/lgbt/transgender.aspx.



- AMERICAN PSYCHOLOGICAL ASSOCIATION. *How Educators Can Support Families with Gender Diverse and Sexual Minority Youth: Promoting Resiliency for Gender Diverse and Sexual Minority Students in Schools*, Washington, DC, American Psychological Association, 2015. Accessible en ligne : www.apa.org/pi/lgbt/programs/safe-supportive/lgbt/educators-families.pdf.
- AMERICAN PSYCHOLOGICAL ASSOCIATION. *Key Terms and Concepts in Understanding Gender Diversity and Sexual Orientation among Students*, Washington, DC, American Psychological Association, 2015. Accessible en ligne : www.apa.org/pi/lgbt/programs/safe-supportive/lgbt/key-terms.pdf (consulté le 8 juin 2016).
- AMERICAN PSYCHOLOGICAL ASSOCIATION. *School-Based Risk and Protective Factors for Gender Diverse and Sexual Minority Children and Youth: Improving School Climate*, Washington, DC, American Psychological Association, 2015. Accessible en ligne : www.apa.org/pi/lgbt/programs/safe-supportive/lgbt/risk-factors.pdf.
- AMERICAN PSYCHOLOGICAL ASSOCIATION. *Supporting Transgender and Gender Diverse Students in Schools: Key Recommendations for School Administrators*, Washington, DC, American Psychological Association, 2015. Accessible en ligne : www.apa.org/pi/lgbt/programs/safe-supportive/lgbt/school-administrators.pdf.
- AMERICAN PSYCHOLOGICAL ASSOCIATION. *Supporting Transgender and Gender Diverse Students in Schools: Key Recommendations for School Health Personnel*, Washington, DC, American Psychological Association, 2015. Accessible en ligne : www.apa.org/pi/lgbt/programs/safe-supportive/lgbt/health-personnel.pdf.
- ANTON, Barry S. « Proceedings of the American Psychological Association for the Legislative Year 2008: Minutes of the Annual Meeting of the Council of Representatives, February 22–24, 2008, Washington, DC, and August 13 and 17, 2008, Boston, Massachusetts, and Minutes of the February, June, August, and December 2008 Meetings of the Board of Directors », *American Psychologist*, vol. 64, n° 5, juillet-août 2009, p. 372-453. Accessible en ligne : www.apa.org/about/policy/transgender.aspx.
- ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS EN SANTÉ DES PERSONNES TRANSEXUELLES. Page d'accueil. www.cpath.ca/ (consulté le 17 mai 2016).
- ASSOCIATION INTERNATIONALE DES LESBIENNES, GAY, BISEXUAL, TRANSEXUELS ET INTERSEXUÉS. Page d'accueil. <http://ilga.org/fr/> (consulté le 15 juillet 2016).
- BARZ, Erica, et Loz OWEN. *Our Trans Loved Ones: Questions and Answers for Parents, Families, and Friends of People Who Are Transgender and Gender Expansive*, Washington, DC, Parents, Families, and Friends of Lesbians and Gays, Inc., 2008, 2015. Accessible en ligne : <https://www.pflag.org/home>.
- BOWERS, Grant, et Wendy LOPEZ. *Which Way to the Restroom? Respecting the Rights of Transgender Youth in the School System*, Toronto, Ontario, Toronto District School Board et National School Boards Association, 2012. Accessible en ligne : www.nsba.org/sites/default/files/reports/Respecting%20the%20Rights%20of%20Transgender%20Youth%20and%20appendices.pdf.



- BRIGHTON AND HOVE CITY COUNCIL, et ALLSORTS YOUTH PROJECT. *Trans* Inclusion Schools Toolkit: Supporting Transgender and Gender-Questioning Children and Young People in Brighton and Hove Schools and Colleges*, version 1, Brighton and Hove, East Sussex, United Kingdom, Brighton & Hove City Council, et Allsorts Youth Project, juin 2013. Accessible en ligne : www.allsortsyouth.org.uk/resources/toolkits/attachment/trans-inclusion-schools-toolkit/.
- BRILL, Stephanie, et Rachel PEPPER. *The Transgender Child: A Handbook for Families and Professionals*, San Francisco, California, Cleiss Press, 2008.
- BURCH, Judy. « Appendix One: Definitions », *Human Rights in the School*, The Manitoba Human Rights Commission. www.manitobahumanrights.ca/publications/school/humanrightsschool_appendix1.html (consulté le 3 mai 2016).
- CALIFORNIA SAFE SCHOOLS COALITION. *Model School District Policy Regarding Transgender and Gender Nonconforming Students*, San Francisco, California Safe Schools Coalition, 2009. Accessible en ligne : www.genderspectrum.org/images/stories/csscmodepolicy1209.pdf.
- CALIFORNIA SCHOOL BOARDS ASSOCIATION. « Policy Brief: Providing a Safe, Nondiscriminatory School Environment », *Governance and Policy Resources*. <https://www.csba.org/~media/E68E16A652D34EADA2BFDCD9668B1C8F.ashx> (consulté le 4 mai 2016).
- CANADIAN BROADCASTING CORPORATION (CBC). « Inspiring Parents of Transgender Children—CBC Video Resources », 24 mai 2015, *DOC ZONE*. www.cbc.ca/doczone/features/transgender-children-inspiring-parents (consulté le 24 mai 2016).
- CANADIAN PROFESSIONAL ASSOCIATION FOR TRANSGENDER HEALTH (CPATH). « CPATH Position Statement: DSM5 and ICD11, March 2010 ». <http://www.cpath.ca/policy/statements/> (consulté le 17 mai 2016).
- CARROLL, Aengus, et INTERNATIONAL LESBIAN, GAY, BISEXUAL, TRANS AND INTERSEX ASSOCIATION (ILGA). *State-Sponsored Homophobia 2016: A World Survey of Sexual Orientation Laws: Criminalisation, Protection and Recognition*, 11th Ed., Geneva, Switzerland, ILGA, mai 2016, Accessible en ligne : http://ilga.org/downloads/02_ILGA_State_Sponsored_Homophobia_2016_ENG_WEB_150516.pdf.
- CENTRAL TORONTO YOUTH SERVICES (CTYS). *Families in Transition: A Resource Guide for Families of Transgender Youth*, 2nd Ed., Toronto, Ontario, CTYS, mars 2016. Accessible en ligne : www.ctys.org/wp-content/uploads/2016/03/CTYS-FIT-Families-in-Transition-Guide-2nd-edition.pdf.
- CENTRE CANADIEN POUR ÉTHIQUE DANS LE SPORT. *Le sport en transition : rendre le sport au Canada plus responsable afin d'inclure les genres*, Ottawa, Ontario, Centre canadien pour l'éthique dans le sport, juillet 2012. Accessible en ligne : <http://cces.ca/sites/default/files/content/docs/pdf/cces-paper-sportintransition-f.pdf>.
- CHO, Stephanie, et al. *Beyond the Binary: A Tool Kit for Gender Identity Activism in Schools*, Oakland, California, Gay-Straight Alliance Network, Transgender Law Center, et National Center for Lesbian Rights, 2004. Accessible en ligne : <https://gsanetwork.org/files/getinvolved/BeyondtheBinary-Manual.pdf>.



- COLEMAN, Eli, et al. *Standards of Care (SOC) for the Health of Transsexual, Transgender, and Gender-Nonconforming People*, version 7, Elgin, Illinois, World Professional Association of Transgender Health (WPATH), 2012. Accessible en ligne : www.wpath.org/site_page.cfm?pk_association_webpage_menu=1351&pk_association_webpage=3926.
- COMMISSION CANADIENNE DES DROITS DE LA PERSONNE. « *Qu'est-ce que la discrimination?* », *Je veux en savoir plus sur les droits de la personne*. <http://www.chrc-ccdp.ca/fra/content/qu%E2%80%99est-ce-que-la-discrimination> (consulté le 24 mai 2016).
- COMMISSION INTERNATIONALE DE JURISTES, et SERVICE INTERNATIONAL POUR LES DROITS DE L'HOMME. *Les principes de Jogjakarta : principes sur l'application de la législation internationale des droits humains en matière d'orientation sexuelle et d'identité de genre*, mars 2007. http://www.yogyakartaprinclples.org/wp/wp-content/uploads/2016/08/principles_fr.pdf (consulté le 22 juin 2016).
- COMMISSION ONTARIENNE DES DROITS DE LA PERSONNE. *Identité sexuelles et expression de l'identité sexuelle (brochure)*, 2014. <http://www.ohrc.on.ca/fr/identit%C3%A9-sexuelle-et-expression-de-l%E2%80%99identit%C3%A9-sexuelle-brochure> (consulté le 4 mai 2016).
- EGALE CANADA HUMAN RIGHTS TRUST. « *Terms and Concepts* », *MyGSA.ca Lesson Pack*. www.mygsa.ca/content/terms-concepts (consulté le 25 mai 2016).
- EGALE CANADA HUMAN RIGHTS TRUST. *Tips for Travelling Trans*. <http://egale.ca/trans-travel-tips-2/> (consulté le 4 mai 2016).
- EHRENSAFT, Diane. *Gender Born, Gender Made: Raising Healthy Gender-Nonconforming Children*, New York, Experiment, 2011.
- FONDS EGALÉ CANADA POUR LES DROITS DE LA PERSONNE, et ÉDUCATION ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR MANITOBA. *Des écoles sûres et accueillantes : guide pour l'équité et l'inclusion dans les écoles du Manitoba*, Winnipeg, Manitoba, Fonds Egalé Canada pour les droits de la personne, et Le Ministère, 2014. Accessible en ligne : http://www.edu.gov.mb.ca/m12/ecole_sure/monagh/index.html.
- FÉDÉRATION CANADIENNE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS. Page d'accueil. <http://www.ctf-fce.ca/fr/Pages/default.aspx> (consulté le 24 août 2016).
- GAY, LESBIAN AND STRAIGHT EDUCATION NETWORK (GLSEN), et NATIONAL CENTER FOR TRANSGENDER EQUALITY (NCTE). *Model District Policy on Transgender and Gender Non-Conforming Students*, Washington, DC, GLSEN et NCTE, 2013. Accessible en ligne : <http://www.transequality.org/issues/resources/model-school-district-policy-transgender-and-gender-non-conforming-students>.
- GENDER CREATIVE KIDS/ENFANTS TRANSGENRES CANADA. *About GenderCreativeKids.ca*. <http://gendercreativekids.ca/about/> (consulté le 8 juin 2016).
- GENDER DYSPHORIA ASSESSMENT AND ACTION FOR YOUTH. Page d'accueil. www.gdaay.ca/ (consulté le 4 mai 2016).
- GENDER SPECTRUM. *About Us*. <https://www.genderspectrum.org/quick-links/about-us/> (consulté le 25 mai 2016).



- GENDER SPECTRUM. *Understanding Gender*. <https://www.genderspectrum.org/quick-links/understanding-gender/> (consulté le 4 mai 2016).
- GIRL'S BEST FRIEND FOUNDATION, et ADVOCATES FOR YOUTH. « Appendix 2: Glossary », *Creating Safe Space for GLBTQ Youth: A Toolkit*, Washington, DC, Girl's Best Friend Foundation and Advocates for Youth, 2005. Accessible en ligne : www.advocatesforyouth.org/storage/advfy/documents/safespace.pdf.
- GIRL'S BEST FRIEND FOUNDATION, et ADVOCATES FOR YOUTH. *Creating Safe Space for GLBTQ Youth: A Toolkit*, Washington, DC, Girl's Best Friend Foundation and Advocates for Youth, 2005. Accessible en ligne : www.advocatesforyouth.org/storage/advfy/documents/safespace.pdf.
- GREEN, Fiona Joy, et May FRIEDMAN, éd. *Chasing Rainbows: Exploring Gender Fluid Parenting Practices*, Toronto, Ontario, Demeter Press, 2013.
- GREYTAK, Emily A., Joseph G. KOSCIW et Elizabeth M. DIAZ. *Harsh Realities: The Experiences of Transgender Youth in Our Nation's Schools: A Report from the Gay, Lesbian and Straight Education Network*, New York, GLSEN, 2009. Accessible en ligne : www.glsen.org/learn/research/national/report-harsh-realities.
- GRIFFIN, Pat, et Helen J. CARROLL. *On the Team: Equal Opportunity for Transgender Student Athletes*, 4 oct. 2010, co-sponsored by the National Center for Lesbian Rights and the Women's Sports Foundation, It Takes a Team! Accessible en ligne : www.nclrights.org/wp-content/uploads/2013/07/TransgenderStudentAthleteReport.pdf.
- GROMKO, Linda. *Where's My Book? A Guide for Transgender and Gender Non-Conforming Youth, Their Parents, and Everyone Else*, Philadelphia, Pennsylvania, Bainbridge Books, 2015.
- GSA NETWORK. *About Us*. <https://gsanetwork.org/about-us/> (consulté le 5 mai 2016).
- HEALTHY CHILD MANITOBA. *Teen Clinic Services Manual*, Winnipeg, Manitoba, Healthy Child Manitoba, 2006. Accessible en ligne : https://www.gov.mb.ca/healthychild/mcad/had_teenclinicservices.pdf.
- HINDUJA, Sameer, et Justin W. PATCHIN. *Bullying Beyond the Schoolyard: Preventing and Responding to Cyberbullying*, Thousand Oaks, California, Corwin Press, 2009.
- HINDUJA, Sameer, et Justin W. PATCHIN. *School Climate 2.0: Preventing Cyberbullying and Sexting One Classroom at a Time*, Thousand Oaks, California, Corwin Press, 2012.
- HUMAN RIGHTS CAMPAIGN. *Explore: Transgender Children and Youth*. <http://www.hrc.org/explore/topic/transgender-children-youth> (consulté le 25 mai 2016).
- INSTITUT INTERNATIONAL DU DÉVELOPPEMENT DURABLE(IIDD), et ÉDUCATION ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR MANITOBA. *Guide pour l'aménagement d'écoles durables au Manitoba*, 2^e édition, Winnipeg, Manitoba, IIDD et Le Ministère, 2014. Accessible en ligne : www.edu.gov.mb.ca/k12/esd/pdfs/sustainable_guide.pdf.



INSTITUTE FOR SEXUAL MINORITY STUDIES AND SERVICES. *Safe and Caring Schools for Transgender Students: A Guide for Teachers*, Edmonton, Alberta, The Society for Safe and Caring Schools and Communities, 2012. Accessible en ligne : <http://safeandcaring.ca/wp-content/uploads/2013/08/Transgender-Booklet-Web-Booklet.pdf>.

KILLERMANN, Sam. *It's Pronounced Metrosexual*. <http://itspronouncedmetrosexual.com/2012/01/the-genderbread-person/> (consulté le 26 mai 2016).

KLINIC COMMUNITY HEALTH. Page d'accueil. <http://klinik.mb.ca/> (consulté le 8 juin 2016).

KLINIC COMMUNITY HEALTH. *Transgender Health Clinic*. <http://klinik.mb.ca/health-care/specialized-services/transgender-health-klinik/> (consulté le 8 juin 2016).

KUKLIN, Susan. *Beyond Magenta: Transgender Teens Speak Out*, Somerville, Massachusetts, Candlewick Press, 2014.

LOS ANGELES UNIFIED SCHOOL DISTRICT. *Transgender and Gender Nonconforming Students – Ensuring Equity and Non-discrimination*, n° de référence REF-1557, 15 février 2005. www.casafeschools.org/TransgenderLAUSD.pdf (consulté le 16 mai 2016).

LUDEKE, Micah. « Transgender Youth », *Principal Leadership*, vol. 10, n° 3, novembre 2009, p. 12-16. Accessible en ligne : [www.nasponline.org/assets/documents/Resources%20and%20Publications/Handouts/General%20Resources/Transgender Youth NASSP Nov09.pdf](http://www.nasponline.org/assets/documents/Resources%20and%20Publications/Handouts/General%20Resources/Transgender%20Youth%20NASSP%20Nov09.pdf).

LUECKE, Julie C. « Working with Transgender Children and Their Classmates in Pre-adolescence: Just Be Supportive », *Journal of LGBT Youth*, vol. 8, n° 2, 2011, p. 116-156.

MAHEU, Barb, Alexis HILLYARD et Mason JENKINS. *Safe and Caring Schools for Transgender Students: A Guide for Teachers*, Edmonton, Alberta, The Society for Safe and Caring Schools and Communities, 2012.

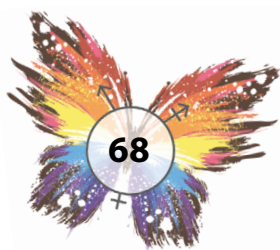
MANITOBA. *Code des droits de la personne*, c. H175 de la C.P.L.M., Winnipeg, Manitoba, Imprimeur de la Reine – Publications officielles, 1987. Accessible en ligne : <http://web2.gov.mb.ca/laws/statutes/ccsm/h175f.php>.

MANITOBA. *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques (milieu scolaires favorisant la sécurité et l'inclusivité)*, S.M. 2013, c. 6. Projet de loi 18, 2^e session, 40^e législature, 13 septembre 2013. Accessible en ligne : <http://web2.gov.mb.ca/bills/40-2/pdf/b018.pdf>.

MANITOBA. *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*, c. F175 de la C.P.L.M., Winnipeg, Manitoba, Imprimeur de la Reine – Publications officielles, 1997. Accessible en ligne : <https://web2.gov.mb.ca/laws/statutes/ccsm/f175f.php>.

MANITOBA. *Loi sur le changement de nom du Manitoba C.C.S.M.* c. C50. Winnipeg, Manitoba : Imprimeur de la Reine – Publications officielles, 1987. Disponible sur le site : web2.gov.mb.ca/laws/statutes/ccsm/c050f.php (16 mars 2017).

MANITOBA. *Loi sur les écoles publiques*, c. P250 de la C.P.L.M., Winnipeg, Manitoba, Imprimeur de la Reine – Publications officielles, 1987. Accessible en ligne : <http://web2.gov.mb.ca/laws/statutes/ccsm/p250f.php>.



- MANITOBA. *Loi sur les renseignements médicaux personnels*, c. P33.5 de la C.P.L.M., Winnipeg, Manitoba, Imprimeur de la Reine – Publications officielles, 1997. Accessible en ligne : <https://web2.gov.mb.ca/laws/statutes/ccsm/p033-5f.php>.
- MANITOBA. *Loi sur les statistiques de l'état civil*. c. V60 de la C.P.L.M. Winnipeg (Manitoba : Imprimeur de la Reine – Publications officielles, 1987. Accessible en ligne : <http://web2.gov.mb.ca/laws/statutes/ccsm/v060f.php>.
- MANITOBA. BUREAU DE L'ÉTAT CIVIL. *Changement de désignation de sexe*. http://vitalstats.gov.mb.ca/change_of_sex_designation.fr.html (consulté le 4 mai 2016).
- MANITOBA. BUREAU DE L'ÉTAT CIVIL. *Changement légal du nom*. http://vitalstats.gov.mb.ca/change_of_name.fr.html (consulté le 4 mai 2016).
- MANITOBA. BUREAU DE L'ÉTAT CIVIL. Page d'accueil. <http://vitalstats.gov.mb.ca/index.fr.html> (consulté le 3 avril 2016).
- MANITOBA. ÉDUCATION, CITOYENNETÉ ET JEUNESSE. *Une approche à l'échelle de l'école pour favoriser la sécurité et l'appartenance : prévenir la violence et le harcèlement*, Winnipeg, Manitoba, Le Ministère, 2006. Accessible en ligne : <http://www.edu.gov.mb.ca/m12/frpub/enfdiff/approche-ecole/index.html>.
- MANITOBA. ÉDUCATION ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR. *Code de conduite provincial : interventions et mesures disciplinaires appropriées*, Winnipeg, Manitoba, Le Ministère, janvier 2014. Accessible en ligne : http://www.edu.gov.mb.ca/m12/ecole_sure/docs/code_conduite.pdf.
- MANITOBA. ÉDUCATION ET FORMATION. *Écoles sûres et accueillantes*. http://www.edu.gov.mb.ca/m12/ecole_sure/index.html (consulté le 19 mai 2016).
- MANITOBA HIGH SCHOOLS ATHLETIC ASSOCIATION (MHSAA). « Policy on Transgender Students », *About MHSAA*. www.mhsaa.ca/about/page-id-487/Policy-on-Transgender-Students/ (consulté le 4 mai 2016).
- THE MANITOBA HUMAN RIGHTS COMMISSION. « Protections from Discrimination Based on Gender Identity: Your Rights, Your Obligations », *Resources – Guidelines*, avril 2010. www.manitobahumanrights.ca/publications/guidelines/gender_identity.html (consulté le 3 mai 2016).
- PAUL, Alexandra. « Caught in the Eye of a Storm: Transgender Girl at Centre of Rights Complaint », 4 oct. 2014. *Winnipeg Free Press*. Accessible en ligne : www.winnipegfreepress.com/local/caught-in-the-eye-of-a-storm-278105441.html.
- PURDY, Chris. « Wren Kauffman, Edmonton Transgender Boy, Shares Story at School », *HuffPost Alberta*, 9 février 2013, révisé le 11 février 2013. www.huffingtonpost.ca/2013/09/02/wren-kauffman-transgender-boy-edmonton_n_3857115.html (consulté le 3 mai 2016).
- RAINBOW RESOURCE CENTRE. Page d'accueil. www.rainbowresourcecentre.org/ (consulté le 20 mai 2016).
- RYAN, Caitlin. *Helping Families Support Their Lesbian, Gay, Bisexual, and Transgender (LGBT) Children*, Washington, DC, National Center for Cultural Competence, Georgetown University Center for Child and Human Development, 2009.



- RYAN, Caitlin. *Supportive Families, Healthy Children: Helping Families with Lesbian, Gay, Bisexual, and Transgender Children*, San Francisco, California, Family Acceptance Project, San Francisco State University, 2009. Accessible en ligne : http://familyproject.sfsu.edu/sites/default/files/FAP_English%20Booklet_pst.pdf.
- RYAN, Caitlin, et al. « Family Acceptance in Adolescence and the Health of LGBT Young Adults », *Journal of Child and Adolescent Psychiatric Nursing*, vol. 23, n° 4, nov. 2010, p. 205–213. Accessible en ligne : www.pubfacts.com/detail/21073595/Family-acceptance-in-adolescence-and-the-health-of-LGBT-young-adults.
- SCHOOLS OUT UK. « Definitions », *Student Tool Kit*. www.schools-out.org.uk/STK/Definitions.htm (consulté le 25 mai 2016).
- SCHRADER, Alvin M., and Krostopher WELLS. *Challenging Silence, Challenging Censorship: Inclusive Resources, Strategies and Policy Directives for Addressing Bisexual, Gay, Lesbian, Trans-Identified and Two-Spirited Realities in School and Public Libraries*. Ottawa, Ontario, Canadian Teachers' Federation, 2007.
- SEXUALITY EDUCATION RESOURCE CENTRE MANITOBA. *LGBT* Program*. www.serc.mb.ca/programs-and-services/lgbt-program (consulté le 17 août 2016).
- SEXUALITY EDUCATION RESOURCE CENTRE MANITOBA. *LGBTQ**. www.serc.mb.ca/lgbt/ (consulté le 17 août 2016).
- SEXUALITY EDUCATION RESOURCE CENTRE (SERC) MANITOBA. Page d'accueil. www.serc.mb.ca/ (consulté le 8 juin 2016).
- SHELDON, Mia, et Jill KROP. « Two Transgender Children Struggle to Be Themselves », *Global News*, 19 juin 2014. <http://globalnews.ca/news/1014495/two-transgender-children-struggle-to-be-themselves/> (consulté le 2 mai 2016).
- SHERER, Ilana, et al. « Affirming Gender: Caring for Gender-Atypical Children and Adolescents », *Contemporary Pediatrics*, vol. 32, n° 1, 1^{er} janvier 2015, p. 16. Accessible en ligne : <http://contemporarypediatrics.modernmedicine.com/contemporary-pediatrics/news/affirming-gender-caring-gender-atypical-children-and-adolescents?page=full>.
- SWIRSKY, Jackie. *Be Yourself*. www.beyourselfbook.ca/ (consulté le 19 mai 2016).
- SWIRSKY, Jackie. *Be Yourself*, illustré par Jakob Swirsky et Jaimee Appel, Winnipeg, Manitoba, Jackie Swirsky, 2016.
- TAYLOR, Catherine, et al. *The Every Teacher Project on LGBTQ-Inclusive Education in Canada's K-12 Schools: Final Report*, Winnipeg, Manitoba, The Manitoba Teachers' Society, 2015. Accessible en ligne : <http://egale.ca/every-teacher-project/>.
- TAYLOR, Catherine, et Tracey PETER. *Every Class in Every School: Final Report on The First National Climate Survey on Homophobia, Biphobia, and Transphobia in Canadian Schools*, Toronto, Ontario, Egale Canada Human Rights Trust, mai 2011. Accessible en ligne : <http://egale.ca/wp-content/uploads/2011/05/EgaleFinalReport-web.pdf>.
- TORONTO DISTRICT SCHOOL BOARD (TDSB). Page d'accueil. www.tdsb.on.ca/ (consulté le 5 mai 2016).



- TORONTO DISTRICT SCHOOL BOARD. *TDSB Guidelines for the Accommodation of Transgender and Gender Non-Conforming Students and Staff*, Toronto, Ontario, TDSB, 2011, révisé 2013. Accessible en ligne : www.tdsb.on.ca/Portals/0/AboutUs/Innovation/docs/tdsb%20transgender%20accommodation%20FINAL_1_.pdf.
- TRANSGENDER LAW CENTER. « TRUTH—Share Your Story », *Truth*. <http://transgenderlawcenter.org/programs/truth/truth-share-your-story> (consulté le 25 mai 2016).
- TRANSPARENT CANADA. Page d'accueil. <http://www.transparentcanada.ca/?file=kop1.php> (consulté le 8 juin 2016).
- TRANS YOUTH FAMILY ALLIES. Page d'accueil. www.imatyfa.org (consulté le 25 mai 2016).
- TRAVERS, Robert, et al. *Impacts of Strong Parental Support for Trans Youth: A Report Prepared for Children's Aid Society of Toronto and Delisle Youth Services*, 2 oct. 2012. <http://transpulseproject.ca/research/impacts-of-strong-parental-support-for-trans-youth/> (consulté le 26 juillet 2016).
- TWO-SPIRITED PEOPLE OF MANITOBA INC. Page d'accueil. www.twospiritmanitoba.ca/ (consulté le 8 juin 2016).
- VANCOUVER SCHOOL BOARD. *Questions and Answers for Parents and Family Members of Gender Variant and Transgendered Youth*, Vancouver, British Columbia, Vancouver School Board, 2011. Accessible en ligne : www.vch.ca/media/VSB-Parent-Trans-Q&A-Unlocked.pdf.
- VEALE Jamie, et al. *Being Safe, Being Me: Results of the Canadian Trans Youth Health Survey*, Vancouver, British Columbia, Stigma and Resilience among Vulnerable Youth Centre, School of Nursing, 2015. Accessible en ligne : https://saravyc.sites.olt.ubc.ca/files/2015/05/SARAVYC_Trans-Youth-Health-Report_EN_Final_Web2.pdf.
- WELCOMING SCHOOLS. Page d'accueil. www.welcomingschools.org/ (consulté le 25 mai 2016).
- WELLS, Kristopher, Gayle ROBERTS, et Carol ALLAN. *Supporting Transgender and Transsexual Students in K-12 Schools: A Guide for Educators*, Ottawa, Ontario, Canadian Teachers' Federation, 2012. Accessible en ligne : www.familleslgbt.org/documents/pdf/TransgenreCTF2011_ENG.pdf.
- WINNIPEG TRANSGENDER SUPPORT GROUP. Page d'accueil. <http://winnipegtransgendergroup.com/> (consulté le 8 juin 2016).
- WORLD HEALTH ORGANIZATION IN SOUTH-EAST ASIA. « Gender, Equity, and Human Rights », *Health Topics*. www.searo.who.int/topics/gender/en/ (consulté le 22 juin 2016).
- WORLD PROFESSIONAL ASSOCIATION OF TRANSGENDER HEALTH (WPATH). Page d'accueil. www.wpath.org/site_home.cfm/ (consulté le 8 juin 2016).
- YOUNG, Abe Louise, et al. *Queer Youth Advice for Educators: How to Respect and Protect Your Lesbian, Gay, Bisexual, and Transgender Students*, Providence, Rhode Island, Next Generation Press, 2011. Accessible en ligne : <http://whatkidscando.org/publications/pdfs/QueerYouthAdvice.pdf>.



Remarques





Printed in Canada
Imprimé au Canada